



LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Juillet 2018

Consultable sur le site www.lacadieredazur.fr



"Dans les gorges de Gaudin"

L'eau de la Sainte-Baume
arrose notre territoire



ÉDITO

Le 11 juin 2018, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé à une très large majorité par notre conseil municipal.

Ce document, extrêmement encadré par la loi, est l'aboutissement de plusieurs années d'études et de concertation. Il privilégie la qualité de vie et la préservation de nos productions agricoles de haute qualité reconnue.

Une obligation s'impose, celle de l'application de la loi SRU qui nous contraint à la construction de près de 600 logements HLM à l'horizon 2025, ce qui génèrera une augmentation de notre population supérieure à celle que nous aurions souhaitée.

Notre site internet www.lacadieredazur.fr offre à chacun d'entre vous, l'intégralité des pièces constitutives de ce dossier.

Élaborer un PLU est un long parcours, plein d'obstacles et donc coûteux : les derniers honoraires et les dernières factures payés, nous ferons le bilan financier global, comme je m'y suis engagé lors du conseil municipal du 11 juin.

Il n'est pas vain de rappeler que malgré les efforts demandés aux communes par l'État : baisse de la DGF, augmentation de notre contribution au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) notre conseil municipal n'a pas augmenté les taux de la fiscalité locale, ni le prix de l'eau. Comme toutes les communes, nous sommes inquiets devant les attaques réitérées contre les collectivités locales qui, après la loi NOTRe et la loi ALUR et le projet ELAN, ne cessent de réduire leurs champs de compétences.

L'échelon de proximité que sont les communes est toujours plus écarté des grandes décisions relatives aux politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires alors que pèsent pour elles de lourdes incertitudes quant à la fiscalité locale, l'évolution des dotations de l'État et les transferts de charges, jamais compensés.

La décentralisation en place depuis 1984 est mise à mal, puisque nous assistons, au contraire, à un retour du pouvoir tutélaire de l'État.

Pour autant, nous poursuivons avec passion la mission que vous nous avez confiée : « conserver, développer et moderniser » dans le respect de notre environnement.

Notre village de La Cadière d'Azur, faut-il le redire, partage avec seulement onze autres communes, le label « Village de caractère du Var ».

Les cigales s'en donnent à cœur joie, aussi, à vous tous, chères Cadiériennes, chers Cadiériens, je souhaite un été festif à partager et d'heureuses vacances.

Le Maire,
René JOURDAN



Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet www.lacadierdazur.fr

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉNERGIE PASSÉE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYMIELECVAR

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait partie du groupement de commandes d'achat d'électricité mis en place par le Symielecvar par délibération n°45 en date du 21/04/2015.

À ce titre, le Syndicat a procédé à l'attribution de marchés en tant que coordonnateur, la commune étant chargée de son exécution.

Ce marché arrivera à son terme fin 2018. Il convient donc de préparer la nouvelle période d'achat.

Pour ce faire, il convient d'adapter la convention de groupement qui a été mise à jour, d'une part, en fonction du nouveau texte de la commande publique et, d'autre part, en fonction de l'entrée dans le groupement d'organismes qui ne sont pas classés comme collectivités territoriales.

Conformément à l'article 8 de la convention initiale, la convention peut être modifiée par avenant, sous réserve d'obtenir la majorité qualifiée de 2/3 des membres.

Les modifications apportées à la convention sont les suivantes :

- Introduction : Mise en œuvre de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015
- Article 1^{er} : Ouverture du groupement à l'achat de toutes les énergies.
- Article 3 : Modalités de cristallisation des membres du groupement.
- Article 7 : Prise en compte des entités hors collectivités territoriales pour l'indemnisation du coordonnateur.

Vu la délibération en date du 29 janvier 2018 actant la participation de la commune au groupement de commandes d'achat d'électricité,

Vu la délibération n°124 du SYMIELECVAR en date du 07/12/2017 approuvant l'avenant à la convention de groupement,

Après en avoir délibéré

DÉCISION : À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés la nouvelle convention a été adoptée.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que conformément au décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de la loi du 13 août 2004 la collectivité peut effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Préfecture du Var en date du 22 juillet 2015.

En raison du changement d'opérateur en vertu du marché signé avec la Sté DOCAPOST FAST, la commune doit signer un avenant modificatif.

DÉCISION : À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés le Maire est autorisé à signer la convention avec la Préfecture du Var et tous les actes s'y rapportant.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SAFER

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante du souci des élus de maintenir et de conforter l'agriculture sur la commune, de protéger notre environnement et les paysages ruraux, et de maintenir le prix de vente du foncier compatible avec une activité agricole.

Rappelle qu'une convention a déjà été signée, il est proposé que la SAFER continue à nous aider dans cette démarche, que la rémunération du service apporté par la SAFER sera facturée selon les modalités définies par l'article 5 de la convention. Un projet d'une nouvelle convention d'intervention foncière est soumis définissant les modalités de mise en œuvre du service que la SAFER peut apporter à la commune. Cette convention prendra fin au 31 décembre 2020.

La SAFER titulaire d'un droit de préemption sur les ventes de fonds agricoles ou terrains à vocation agricole, pourra transmettre l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner à la commune, et éventuellement intervenir par exercice de son droit de préemption au prix ou avec contre-proposition, et de procéder à une analyse détaillée du marché foncier.

DÉCISION : À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés le Maire est autorisé à signer la convention avec la SAFER.

PRÉSENTATION DES PROJETS 2018 ÉLIGIBLES À LA DOTA-TION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) :

- 1/ Réfection et renforcement du réseau AEP du centre ancien
- 2/ Aménagement d'un point multiservice rue Aristide Briand avec accès pour les personnes à mobilité réduite

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conditions et les actions éligibles à la DETR 2018, deux dossiers sont présentés pour cette année.

- 1/ Réfection et remplacement du réseau AEP du Centre Ancien pour un montant estimatif de 119 16 5 € HT.
- 2/ Aménagement d'un point multiservice avec accès pour les personnes à mobilité réduite pour un montant estimatif de 61 799,42 € HT.

(suite)



SÉANCE DU 29 JANVIER 2018 (suite)

Il propose les plans de financement suivants :

Projet n° 1 de 119 165€ HT

Nature du financement	Montant Hors Taxe	% du coût total
Autofinancement	24 000 €	20%
Emprunt(s)	47 665 €	40%
DETR	47 500 €	40%
Autres financements		
TOTAL :	119 165 €	100%

Projet n° 2 de 61 799,42 € HT

Nature du financement	Montant Hors Taxe	% du coût total
Autofinancement	37 099,42 €	60%
Emprunt(s)		
DETR	24 700 €	40%
Autres financements		
TOTAL :	61 799,42€	100%

DÉCISION : À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés les projets ci-dessus et leurs plans de financement sont adoptés et une subvention de l'État à hauteur de 40 % pour chaque projet sera sollicitée au titre de la DETR.

Le conseil municipal s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subventions sollicité et celui réellement attribué.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER AVEC LA SA LOGIS FAMILIAL VAROIS UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVENUE DU MOULIN, DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'afin de lancer le programme de 19 logements sociaux, 30 places de stationnement en sous-sol (19 places pour l'opération susvisée, 11 places pour l'opération Tricot des Pères) et 14 places extérieures; situées Avenue du Moulin, sur les parcelles AB 438, AB 439, une partie des parcelles AB 823 et AB 824 (parcelles communales), classées en zone urbaine au Règlement National d'Urbanisme.

Il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur le montage de l'opération.

Afin de permettre une implantation optimisée de la future construction, il est prévu de déposer le permis de construire sur les parcelles AB 439, AB 438, AB 823, AB824, AB436, AB 435 (parcelles communales).

Ce projet est l'occasion d'accompagner la mutation du centre-ville, dans un souci de qualité architecturale, en répondant aux besoins de la ville en logements sociaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, concernant ce projet.

DÉCISION :

CONSIDÉRANT le besoin de construire des logements sociaux afin de répondre aux exigences de l'article 55 de la loi SRU

CONSIDÉRANT que la surface prévue nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire, À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés autorisent le Logis Familial Varois à déposer la demande de permis de construire concernant ces logements sociaux et les places de stationnement et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernés.

CRÉATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique qu'en raison du départ à la retraite de la Directrice Générale des Services à compter du 1^{er} février 2018, il est nécessaire de créer un emploi non permanent en vue de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité (article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984).

Conformément à l'article 34 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 cet emploi correspond au grade d'Attaché Principal 9^{ème} échelon avec octroi du régime indemnitaire en vigueur, pour une durée hebdomadaire de 16 heures.

Et il invite les membres de l'assemblée à délibérer

Les membres du conseil municipal

Monsieur le Maire entendu dans son exposé

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

CRÉENT à compter du 1^{er} février 2018 un emploi non permanent pour recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, la rémunération sera basée sur le 9^{ème} échelon du grade d'Attaché Principal avec octroi du régime indemnitaire en vigueur, pour une durée hebdomadaire de 16 heures.

DISENT que les crédits nécessaires à cet emploi seront prévus au chapitre 12 du budget de la commune.

En raison d'une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace celle ayant la même date et le même objet.

Ainsi délibéré, les jours, mois, et an sus dits.



SÉANCE DU 29 MARS 2018

IMPLANTATION D'UN POSTE D'ADJOINT EMPU LA CADIÈRE D'AZUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 20 février 2018 l'Académie de Nice a donné un avis favorable pour l'implantation d'un poste d'Adjoint à l'école maternelle publique (EMPU) de notre commune pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Ces mesures de carte scolaire doivent être adoptées par le Conseil Municipal.

DÉCISION : À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés se prononcent favorablement sur l'implantation d'un poste d'Adjoint à l'école maternelle publique (EMPU) pour la rentrée scolaire 2017/2018.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES (SITS) « LE BEAUSSET - LA CADIÈRE - ÉVENOS - LE CASTELLET - SIGNES »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération n° 2017-09-052 du 5 septembre 2017, le Conseil syndical a procédé à la clôture administrative et financières du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Le Beausset-La Cadière-Evenos-Le Castellet-Signes et a voté la répartition de l'actif et du passif puisque la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume est compétente depuis le 1^{er} janvier 2015 pour l'organisation des transports scolaires urbains pour les communes de Bandol, Le Beausset, La Cadière, Le Castellet, Evenos, Riboux, St Cyr, Sanary et Signes.

Par courrier du 10 février 2018 Monsieur le Préfet a fixé les modalités de dissolution.

En application de l'Article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin que Monsieur le Préfet se prononce sur la dissolution du syndicat, il est nécessaire que chaque commune membre délibère.

DÉCISION : À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés se prononcent favorablement pour la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) « Le Beausset - La Cadière - Evenos - Le Castellet - Signes » et pour l'inscription des

modalités de liquidation telles que définies dans la délibération votée par le Conseil Syndical le 5 septembre 2017. Et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de création d'emplois permettant des avancements de grade ce qui est le cas pour la création de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et 1 poste d'Educateur Activité Piscine Sportive principal 2^{ème} classe.

DÉCISION : À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés ÉMETTENT un avis favorable à la modification du tableau des effectifs avec la création des emplois détaillés ci-dessus.

DISENT que les emplois créés prendront effet dès l'attribution des numéros de vacance.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 COMMUNE-EAU

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Conseil Municipal est invité à débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018 pour les budgets de la Commune et de l'Eau, sur la base des rapports joints aux convocations des conseillers municipaux et qu'il a longuement explicités.

DÉCISION : vu le débat qui s'en est suivi, À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés adoptent les orientations budgétaires de l'exercice 2018 concernant le budget principal et le budget annexe de l'eau.

SÉANCE DU 13 AVRIL 2018

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNÉE 2018

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes sur les ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2018, rappelle les termes de l'article L 1612-1 et suivants du C.G.C.T. qui fixent la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale.

INDIQUE le montant des rentrées fiscales nécessaires pour l'équilibre du budget communal et PROPOSE les taux suivants.

TAXE D'HABITATION : 8,50

FONCIER BÂTI : 21,95

FONCIER NON BÂTI : 66,10

Les membres de l'assemblée délibérante, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés FIXENT pour l'année 2018, les taux de fiscalité directe locale comme ceux indiqués précédemment.

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTÉRIEURES

Les demandes de subventions faites par les différentes associations ont été examinées d'après leur compte d'exploitation de l'année écoulée, celles retenues présentent un intérêt pour la vie et le dynamisme local d'intérêt public.

Le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les montants suivants sachant que les Présidents et trésoriers des associations concernées ne prendront pas part au vote.

(suite)



SÉANCE DU 13 AVRIL 2018 (suite)

ASSOCIATIONS	TOTAL
AGE TRESEN	1 600 €
AMICALE LAÏQUE	1 300 €
LA BOULE CADIERENNE	3 000 €
CAD DANSES D'AZUR	2 500 €
CCFF AMICALE	500 €
CENTRE CULTUREL CADIEN	3 600 €
CERCLE DE L'AUDIARDE	400 €
CHORALE CANTEN	500 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RESISTANCE	200 €
CRECHE « UN DEUX TROIS SOLEIL »	45 000 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	500 €
DOJO VAROIS	2 700 €
EXTREME CADIERE CLUB	1 800 €
GROUPE FOLKLORIQUE ESCOLO	1 800 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 800 €
LYRE VIGNERONNE	3 400 €
OFFICE DE TOURISME	4 000 €
PROTECTION ANIMALE	2 500 €
RANDO CAMBO GAIO	600 €
SECOURS CATHOLIQUE	500 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	500 €
TENNIS	3 500 €
THEATRE DE LA CADIERE	1 900 €
UN LIVRE AU VILLAGE	600 €
USC LA CADIERE SECTION FOOT	10 000 €
YOGAZUR DE LA CADIERE	300 €
VISITEUR DE PRISON	100 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	600 €

À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés votent le montant de ces subventions

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA CRÈCHE 1, 2, 3 SOLEIL» POUR L'OBTENTION DE LA SUBVENTION MUNICIPALE ANNÉE 2018.

Afin de répondre à l'obligation de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention, doit, lorsque celle-ci dépasse le seuil fixé par le décret 2001-495, soit le montant annuel de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme privé.

Ce document définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide attribuée.

Monsieur le Maire précise donc que la subvention attribuée à la crèche «1, 2, 3 SOLEIL» s'élève à 45 000 euros ; et qu'il est donc nécessaire de signer une convention entre la commune et la Présidente de cette association :

À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Présidente de l'association «1, 2,3 SOLEIL».

APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la convention d'intervention foncière passée avec l'Établissement Public Foncier PACA permettant la réalisation de projets de logements locatifs sociaux en procédant à des acquisitions foncières.

Conformément à l'article L 2241-1 du C.G.C.T. notamment le 2ème alinéa qui précise que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Une seule opération figure au bilan pour 2017, à savoir :

Code convention	CF831116M
Code site	83LCA003
Site	Moulin
Commune	LA CADIÈRE D'AZUR
N° acquisition	001509
Date acte	27/03/2017
Montant acte HT	350 000,00 €

À L'UNANIMITÉ, les membres présents et représentés approuvent le bilan des acquisitions opérées par l'Établissement Public Foncier PACA au 31 décembre 2017 pour le compte de la commune.

CONVENTION ONF

Le débroussaillage est une obligation de l'article 141.10 du code forestier dont l'objectif est de diminuer l'intensité des massifs végétaux et de limiter la propagation des incendies par l'éduction des combustibles végétaux.

En application de l'article L 134-7 du Code forestier, la commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage de son territoire.

À ce titre, la collectivité se doit d'assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de pratiquer un vrai débroussaillage dans des secteurs où de très nombreuses habitations jouxtent des zones boisées naturelles.

Afin de répondre à toutes ces obligations légales et d'assurer une veille optimale dans les zones à risques il est proposé au conseil municipal de missionner l'Office National des Forêts (ONF), établissement public spécialisé dans ce type de prestation.

Le montant de cette prestation dont les conditions d'exécution sont définies dans la convention ci-jointe s'élèvent à 3 540 € TTC

À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés approuvent le principe de conventionnement avec l'ONF.

VOTE DE LA REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU SERVICE DE L'EAU DES LE BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal conformément à l'instruction M4, à l'article L 2311-5 alinéa 4 du C.G.C.T., il est permis de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le



vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par :

- Une fiche de calcul de résultat établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017, néants,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable,
- Un tableau des résultats du compte administratif 2017.

À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés approuvent et constatent les résultats de l'exercice 2017 suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de Fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2017	953 769,51	1 026 533,38	72 763,87
Résultats antérieurs reportés		201 702,94	
Résultat à affecter			274 466,81
Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2017	305 288,17	296 075,79	-9 212,38
Résultats antérieurs reportés		+2 355,44	
Solde global d'exécution	305 288,17	298 431,23	-6 856,94
Restes à réaliser au 31 décembre 2017			
Fonctionnement	0	0	0
Investissement	0	0	0
Investissement Résultats cumulés 2017			-6 856,94
Reprise anticipée 2018			
Section de fonctionnement (R002)			+267 609,87
Section d'investissement (D001)			-6 856,94
Section d'investissement (R1068)			+ 6 856,94

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2018.

Les résultats ci-dessus seront affectés de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 267 609,87€ au compte R002,
- Affectation du déficit d'investissement de 6 856,94€ au compte D001,
- Besoin de financement de 6 856,94 € au compte 1068.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L1611-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 du C.G.C.T., notamment l'article L1612-2 du C.G.C.T. qui prévoit la date limite des budgets locaux au 15 avril ,

avec un report au 30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants ou encore comme cette année, en application de l'article L1639 A du code général des impôts précisant que la date des budgets primitifs et de communication aux services fiscaux de la délibération fixant les taux de fiscalité directes locales des communes est reportée de 15 jours à compter de la date de communication des « informations indispensables à l'établissement des budgets, si celui-ci ne l'avait pas été avant le 31 mars. »

Par ailleurs conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et de l'article L2312.1, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport qui a été présenté et débattu en séance du conseil municipal du 29 mars 2018.

Vu la délibération décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 conformément à l'article L2311-5 alinéa 4 du C.G.C.T.

Soumet le projet du budget, en détail.

À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés arrêtent le budget primitif 2018 comme suit :

SECTION	DÉPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Exploitation	1 180 529,95	1 180 529,95
Investissement	440 083,38	440 083,38
TOTAL	1 620 613,33	1 620 613,33

Le budget a été établi et voté à l'article pour la section d'investissement, au chapitre pour la section d'exploitation.

COMMUNE

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L1611-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 du C.G.C.T.

Notamment l'article L1612-2 du C.G.C.T. qui prévoit la date limite des budgets locaux au 15 avril , avec un report au 30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants ou encore comme cette année, en application de l'article L1639 A du code général des impôts précisant que la date des budgets primitifs et de communication aux services fiscaux de la délibération fixant les taux de fiscalité directes locales des communes est reportée de 15 jours à compter de la date de communication des « informations indispensables à l'établissement des budgets, si celui-ci ne l'avait pas été avant le 31 mars. »

Par ailleurs conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et de l'article L2312.1, le débat d'orientation budgétaire doit être désormais faire l'objet d'un rapport qui a été présenté et débattu en séance du conseil municipal du 29 mars 2018.

À L'UNANIMITÉ les membres présents et représentés votent le budget primitif 2017 comme suit :

SECTION	DÉPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Exploitation	4 960 324	4 960 324
Investissement	1 722 871	1 722 871
TOTAL	6 683 195	6 683 195

Le budget a été établi et voté à l'article pour la section d'investissement avec présentation par opérations et au chapitre pour la section de fonctionnement.



SÉANCE du 11 JUIN 2018

La séance est ouverte à 20h35.

QUESTION N°0 INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR :

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame MASSUE Laure a accepté d'intégrer le Conseil municipal en remplacement de monsieur CHARBONNIER décédé.

Il lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée tout en rappelant qu'elle avait déjà été élue dans une précédente mandature.

QUESTION N°1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2018 est approuvé à L'UNANIMITÉ.

QUESTION N°2 : APPROBATION DU PLU

Monsieur le Maire reprend l'historique des différentes phases de l'élaboration du PLU. Le projet de PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2017.

Cette délibération établissait dans un premier temps le bilan de la concertation et arrêta dans un second temps le projet de PLU.

À l'issue de cette délibération, le PLU « arrêté » a été transmis à Mr le Préfet du Var et à l'ensemble des personnes publiques associées qui ont émis des avis favorables, avec toutefois pour certains usagers des demandes d'éléments complémentaires ou des modifications de zonage (secteur des Vannières) à intégrer dans le dossier final du PLU, après enquête publique.

Ce dossier intégrait en complément des pièces du PLU, l'ensemble des Avis des Personnes Publiques Associées mis à la disposition du public. Le dossier du PLU « arrêté » a été soumis à enquête publique et le Commissaire Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions, émettant un Avis Favorable sur le dossier soumis à l'enquête, avec des recommandations et trois réserves à lever.

Pour prendre en compte les observations formulées par les Personnes Publiques Associées et le Commissaire Enquêteur, des compléments et modifications mineures ont été apportés, après enquête publique sur le dossier de PLU.

Monsieur le maire précise que les différentes phases de l'élaboration du PLU ont fait l'objet de nombreuses réunions et toutes les informations concernant sa mise en œuvre ont chaque fois été mises à la disposition du public sur le site de la commune.

Enfin M. le Maire souligne que la conception du PLU a été dictée dans un souci de protéger la qualité de vie des Cadiériens tout en préservant le caractère agricole de la commune.

Il a aussi tenu compte des contraintes liées à l'article 55 de la loi SRU qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants à produire 25 % de logements sociaux sur le nombre des résidences principales.

Il rappelle enfin que la commune est carencée et, qu'à ce titre, elle doit s'acquitter annuellement d'une pénalité qui peut être majorée si le plan triennal n'est pas respecté.

Madame PATENE demande pourquoi la zone NB est simplement passée en ZONE UM.

Monsieur le maire lui précise qu'il a déjà été très difficile de la passer en zone UM et que ce changement de zone a dû faire l'objet d'après négociations avec les services de l'État qui souhaitait passer le secteur

en zone naturelle n'autorisant aucune construction.

Monsieur le maire rappelle aussi que l'élaboration du PLU est une procédure onéreuse pour la collectivité. Madame DOSTES souhaiterait en connaître le coût.

Monsieur le Maire lui répond que celui-ci sera communiqué en fin d'année à l'assemblée.

Le PLU est approuvé à 25 voix pour et 3 contre (Mmes DOSTES Marie-Hélène, LUQUET Monique, PATENE Régine) et Monsieur le Maire est autorisé à valider les modifications apportées au projet de PLU pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur.

QUESTION N°3 : ARRÊT DU ZONAGE DU SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET DU PLUVIAL

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions de l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales et afin de gérer de manière globale et cohérente les écoulements d'eaux pluviales et usées, la commune doit établir un zonage eaux pluviales et usées de l'ensemble de son territoire.

En janvier 2017 la commune a adressé les examens au cas par cas et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a répondu en mars 2017 qu'une évaluation était nécessaire.

Une évaluation environnementale a donc été réalisée pour chaque zonage. Ces évaluations ont été adressées à la MRAe le 12 juillet 2017.

Le 09 octobre 2017, la MRAe a notifié ses avis concernant les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (deux recommandations par avis).

Avis concernant le schéma assainissement eaux usées :

Recommandation 1 : Justifier de façon précise l'impossibilité technique et financière de raccordement du secteur de La Colette. Garantir les bonnes conditions de fonctionnement des autres choix techniques et préciser leurs modalités de gestion et de contrôle. Dans la négative, justifier le maintien du projet d'ouverture à l'urbanisation.

Recommandation 2 : Préciser les conditions techniques et financières de raccordement de certains secteurs d'habitat diffus UM. Reconsidérer le non raccordement au réseau d'assainissement collectif des secteurs présentant des risques sanitaires.

Avis concernant le schéma assainissement eaux pluviales :

Recommandation 1 : Mettre en œuvre les mesures d'adaptation du réseau afin de tenir compte du risque d'inondation et préalablement à l'ouverture à l'urbanisation.

Recommandation 2 : Évaluer l'intensité du ruissellement et les risques induits dans les zones de mise en valeur agricole. Présenter des mesures d'adaptation du réseau pluvial proportionnées aux enjeux.

La Commune de La Cadière d'Azur présente aujourd'hui les réponses aux recommandations de la MRAe.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ décident de valider tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de la commune de La Cadière d'Azur, d'autoriser Monsieur le Maire à soumettre à enquête



publique le dossier du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales ainsi élaboré et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

QUESTION N°4 : DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE POUR RAVALEMENT DE FACADES

Compte-tenu de la volonté de la commune de maintenir une qualité architecturale de réalisation en harmonie et de respecter la qualité du patrimoine du noyau villageois et ses abords et périphéries, il est proposé de maintenir un contrôle sur les types d'enduits de façade et des couleurs, et de soumettre à déclaration préalable également les projets de ravalement dans toutes les zones de la commune.

Monsieur le Maire précise que cette disposition était également prévue dans l'ancien POS.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ décident de soumettre à Déclaration Préalable les travaux de ravalement de façade sur l'ensemble de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

QUESTION N°5 : INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION

La commune ayant approuvé son Plan Local d'Urbanisme en la présente séance, il convient désormais de définir le périmètre d'application du droit de préemption urbain, sur tout ou partie des zones urbaines ou des zones à urbaniser délimitées par le PLU.

Si le dossier de PLU approuvé comporte bien un plan des zones U et AU concernées par ledit droit de préemption urbain, une délibération spécifique actant la mise en œuvre de ce droit de préemption doit être prise pour le rendre applicable.

L'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, d'instituer un droit de préemption (DPU), sur tout ou partie des zones urbaines ou zones d'urbanisation future.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

Le PLU envisage des actions et des opérations d'aménagement ayant pour objet la mise en œuvre du projet urbain, notamment la politique de l'habitat social de la commune, mais également le maintien et le développement des activités économiques (commerciales et artisanales). Ce droit peut être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement (L210-1 du code de l'urbanisme).

Monsieur le maire indique que ce droit de préemption est actuellement exercé par l'État eu égard à la situation carencée de la commune au regard de son insuffisance de production de logements sociaux.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ décident d'instituer un droit de préemption urbain dans les zones urbaines UA, UAa, UB, UBa, UBa, UBc, UC, UD, UE et dans les zones à urbaniser 1AU, tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente du PLU approuvé le 11 JUIN 2018 et de donner délégation, à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain.

QUESTION N°6 : DÉLIMITATION DE PROTECTION DU CENTRE ANCIEN

Noyau historique de la commune, bâti initialement dans les enceintes fortifiées de l'ancien château médiéval, le village de la Cadière d'Azur est perché à 160 mètres, en sentinelle sur l'extrémité Est de l'éperon rocheux du Défends.

Le village est l'illustration parfaite du village provençal ancré sur un promontoire rocheux lui offrant, à l'origine, une protection contre les pillards et les maladies.

La grande qualité architecturale et paysagère du village perché lui permet de participer aux réseaux des villages de caractère et des villages fleuris du Var et lui confère un attrait touristique important. Selon la tradition méditerranéenne en région accidentée, les maisons du village ont été construites sur plusieurs niveaux en exploitant chaque dénivellation du terrain. En dépit des aménagements réalisés au fil du temps, la structure traditionnelle de l'habitat a été bien respectée.

Pour cette raison, il est nécessaire de préserver le centre ancien de la commune de toute installation solaire et photovoltaïque, de tout dispositif d'isolation des murs et de toute unité extérieure de pompe à chaleur non intégrée.

De plus, il est souhaitable de réglementer les terrasses en toiture, dites « tropéziennes », aménagement étranger à l'architecture traditionnelle locale, que déstructurent les toitures et nuisent fortement à l'intégrité des bâtiments anciens.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ décident d'instituer un périmètre, nommé centre ancien, repéré au Plan Local d'Urbanisme par les zonages UA net UAa (hormis l'extrémité sud de la zone UA couverte par le périmètre de protection de la fontaine Saint Jean, monument historique inscrit) au niveau duquel les dispositions de l'article L. 111-16 du code de l'urbanisme ne s'appliquent pas en ce qui concerne la mise en place de :

- Panneaux solaires et / photovoltaïques
- De matériaux exogènes d'isolation thermique des parois opaques des constructions,
- Et des pompes à chaleur.

Et d'interdire les terrasses en toiture dites « tropéziennes » sur les bâtiments identifiés au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme et dans le cœur historique.

QUESTION N°7 : OBLIGATION DE SOUMETTRE LES DEMANDES DE CLOTURE À AUTORISATION

L'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune (PLU). Cette procédure a pour but d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

En raison de l'impact sur l'environnement que peuvent provoquer les clôtures et des prescriptions qui ont été rédigées dans le règlement du PLU, il semble nécessaire de soumettre les clôtures à autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que cette disposition était aussi prévue dans l'ancien POS.

Aucune question.



SÉANCE Du 11 JUIN 2018 (suite)

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ décident de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

QUESTION N°8 : CRÉATION D'EMPLOIS DE CONTRACTUELS ET DE VACATAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en saison.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter des vacataires afin de proposer un enseignement musical.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de créer 3 emplois de vacataires pour l'enseignement de la musique afin d'assurer un cours de saxophone, un cours de batterie et un cours de formation musicale à raison, pour chaque intervenant, de deux heures par semaine pendant les périodes scolaires et ce jusqu'au 31/12/2018.

Il propose de fixer le montant brut du taux horaire à 29 €.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ décident d'autoriser la création de postes d'agents contractuels et de 3 emplois pour l'enseignement de la musique.

QUESTION N°9 : CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

Un fonctionnaire de la collectivité pourrait prétendre à une promotion interne au grade de rédacteur pour ce faire il est nécessaire de créer cet emploi au tableau des effectifs. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un recrutement mais d'une promotion d'un agent particulièrement méritant.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ décident d'autoriser la création d'un poste de Rédacteur territorial.

QUESTION N°10 : CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE PNR RELATIVE À L'ACQUISITION DE PANNEAUX D'INFORMATION ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que suite à son classement, le PNR a lancé un marché public ayant pour objet la « Fourniture et la pose de panneaux de signalisation routière aux entrées du PNR naturel régional de la Sainte-Baume et aux entrées d'agglomération des communes y adhérant », CONSIDÉRANT que dans l'objectif de pouvoir bénéficier de coûts mutualisés de conception, de fabrication, de livraison et de poste, ce marché comprend une tranche optionnelle pour la pose et la fabrication des 21 panneaux E33b supplémentaires à la charge des communes, CONSIDÉRANT que, suite au Comité syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume du 29 mars 2018, il a été convenu d'adopter le principe d'une convention actant un partenariat avec les communes classées du PNR souhaitant bénéficier de panneaux supplémentaires.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ décident d'approuver les termes de la convention et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

QUESTION N°11 : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'année 2017 et pense que les membres de l'assemblée en ont pris connaissance.

Monsieur le Maire précise que le rendement du réseau est bon et qu'il répond aux obligations fixées par l'agence de l'eau.

Par ailleurs il indique que l'approvisionnement intégral au canal de Provence permet d'assurer une sécurité optimale eu égard à la qualité et aux contrôles draconiens effectués sur cette source d'approvisionnement.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ, prennent acte et adoptent le présent rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix de l'eau, annexé à la présente délibération et qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du C.G.C.T.

QUESTION N°12 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE PEY NEUF

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'élargissement du chemin de Pey neuf en raison les travaux recommandés par l'Etat dans le cadre du PPRIF pour une estimation prévisionnelle de travaux de 836 982.60 euros H.T.

Le montant alloué par le Conseil général, qui a déjà été inscrit au Budget Primitif 2018, s'élèverait à 140 000 €.

Aucune question.

Les membres de l'assemblée délibérante décident À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental la plus large possible pour l'aménagement du chemin de Pey neuf et à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTION N°13A : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'EAU

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier en poste de Saint Cyr sur Mer et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Aucune question.

Le compte de gestion 2017 du budget de l'eau est adopté À L'UNANIMITÉ.

QUESTION N°13B : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier en poste de Saint Cyr sur Mer et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire remercie le trésorier de la commune pour la qualité de ses conseils et l'efficacité de ses services.

Aucune question.

Le compte de gestion 2017 du budget de la commune est adopté À L'UNANIMITÉ.



QUESTION N°14A : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DE L'EAU.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Sébastien, 6^{ème} Adjoint, désigné pour présenter le compte administratif et en donner les résultats définitifs.

Celui-ci énumère, en détail, toutes les opérations de l'exercice tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Monsieur Martinez rappelle que l'affectation de résultat du budget de l'eau avait fait l'objet d'une reprise anticipée lors de la séance du 13 avril 2018.

Aucune question.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle le compte administratif 2017 du service de l'eau est adopté À L'UNANIMITÉ.

QUESTION N°14B : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur DELEDDA Robert, 1^{er} Adjoint, désigné pour présenter le compte administratif et en donner les résultats définitifs.

Monsieur le 1^{er} Adjoint commente avec force détails la maquette budgétaire du compte administratif.

Aucune question.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle le compte administratif 2017 de la commune est adopté À L'UNANIMITÉ.

QUESTION N°15 : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'après avoir entendu les résultats des comptes administratifs exercice 2017 de la commune,

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

- Excédent antérieur de fonctionnement reporté : 1 094 253.25 €

- Résultat de l'exercice en fonctionnement : 725 541.32 €
- Résultat cumulé en fonctionnement Excédent : 1 819 794.57 €
- Déficit antérieur d'investissement reporté : -7 233.81 €
- Résultat de l'exercice en investissement : - 475 849.45 €
- Résultat cumulé en investissement Déficit : - 483 083.26 €
- RAR Déficit : - 121 418,00 €
- Besoin de financement (compte 1068) : 604 501.26 €
- Excédent affecté en 2018 (R002) : 1 215 293.31 €

Il indique que ces résultats seront repris lors du vote du budget supplémentaire de la commune.

Aucune question.

Les membres du Conseil municipal décident À L'UNANIMITÉ d'affecter une partie du résultat en section d'investissement au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de 604 501.26 € et de reporter l'excédent de fonctionnement de 1 215 293.31 € en recettes de fonctionnement du 002 du budget principal. Le résultat cumulé déficitaire d'investissement de 483 083.26 € est reporté en dépenses d'investissement à l'article 001.

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil municipal pour la confiance que lui ont témoignée tous ses membres.

Par ailleurs, il remercie aussi les services municipaux et tout particulièrement Martine GRAS qui a participé activement, en 2017, à l'élaboration de tous les budgets et à leur exécution puisque le compte administratif reflète la réalisation exacte de toutes les opérations d'un exercice comptable.

Monsieur le Maire fait aussi part de ses regrets de n'avoir pas pu organiser le pot de départ de Martine GRAS en raison de son état de santé. Il propose toutefois de programmer une petite cérémonie pour fêter le départ de Martine GRAS et l'arrivée de Denis CANOVAS qui lui a succédé en qualité de DGS.

La séance est levée à 22h40.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Invitation à la lecture

La bibliothèque municipale vous propose, avec ses livres, une source d'évasion, de plaisir, de repos. Présentés par ses bénévoles **le mercredi de 16h30 à 18h, le jeudi de 9h30 à 11h30 - ouverture même pendant les vacances.**
Cotisation 10 euros par an, gratuit pour les enfants.

À DÉCOUVRIR

- La Jeune fille et la nuit de G Musso
- Dans le murmure des feuilles qui dansent d'Agnes Ledig
- Le labyrinthe des esprits de Carlos Ruiz
- Les jours de ton absence de Rosie Walsh

Et autres titres moins récents et des prêts de la Médiathèque de Draguignan...

À bientôt - Bonnes vacances



SOURCE : TRÉSORERIE SAINT-CYR QUELQUES RATIOS

	COMMUNE	MOYENNE DÉPARTEMENT	MOYENNE RÉGIONALE	MOYENNE NATIONALE
Population légale	5599 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	3192			
Part des foyers non-imposables	46,70%	54,70%	52,80%	56,60%
Revenu fiscal moyen par foyer	36466 €	27247 €	29012 €	26461 €
Nombre de logements imposables à la TH	3149			
Part des résidences secondaires	21,40%	36,90%	18,50%	8,60%
Valeur locative moyenne	5315 €	4071 €	4030 €	3432 €
Taux taxe d'habitation	8,50 €	14,08%	14,96%	15,13%
Taux taxe foncière bâti	21,95 €	20,38%	22,01%	22,82%
Taux taxe foncière non bâti	66,10%	65,61%	55,53%	52,44%

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA CADIÈRE D'AZUR

SITUATION DE LA COMMUNE

Rappel de la population :

01/01/2014 : 5494 habitants

01/01/2015 : 5532 habitants

01/01/2016 : 5572 habitants

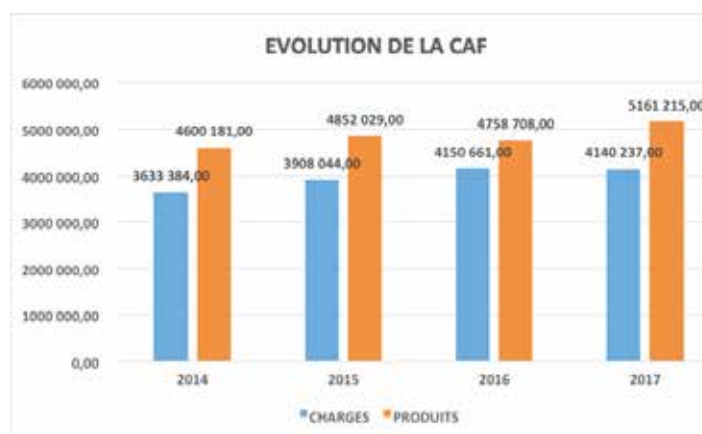
01/01/2017 : 5599 habitants

FINANCIÈRE

Quelques ratios établis au 31/12/ 2017

(comparaison moyenne départementale de 2016)

	Moyenne en € Commune/habitant	Moyenne en € départementale/habitant
Encours de la dette	392,00	842,00
Annuité de la dette	41,59	123,00
Charges de personnel	384,00	525,00
Charges de fonctionnement	792,67	1 033,00
Produits de fonctionnement	922,00	1 164,00
CAF (épargne courante permettant le financement de l'investissement)	182,00	159,00



LA FISCALITÉ

ANNÉES	2013	2014	2015	2016	2017
MONTANT en €	652 803	618 381	527 795	435 427	382 702

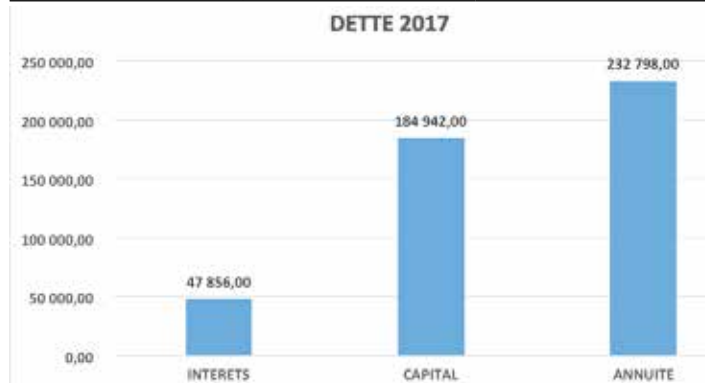


DGF -58,62% en 5 ans



LA DETTE 2017 en €

INTÉRÊTS	CAPITAL	ANNUITÉS
47 856	184 942	232 798



RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Dépenses de fonctionnement en €

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
011-Charges générales	1 398 050,25	1 197 493,96
012-Charges de personnel	2 245 000,00	2 150 420,30
014-Atténuation de produits	140 690,00	139 689,69
022-Dépenses imprévues	10 000,00	0,00
023-Virement section investissement	1 140 859,00	0,00
042-Opérations d'ordre transfert entre section	295 437,00	298 196,43
65-Autres charges de gestion courante	644 877,00	603 876,80
66-Charges financières	49 222,00	47 756,70
67-Charges exceptionnelles	6 000,00	1 000,00
DÉPENSES	5 930 135,25	4 438 433,88

Recettes de fonctionnement en €

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
002-Excédent ordinaire reporté	1 094 253,25	1 094 253,25
013-Atténuation de charges	10 000,00	41 776,33
042-Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	117,50
70-Vente produits finis - Prestation de service	156 250,00	196 402,90
73-Impôts et taxes	4 089 455,00	4 326 359,50
74-Dotations - Subventions - Participations	563 177,00	12 729,97
75-Autres produits de gestion courante	17 000,00	12 729,97
77-Produits exceptionnels	0,00	22 169,64
DÉPENSES	5 930 135,25	6 258 228,45

Dépenses d'investissement en €

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
001-Solde exécution section invest. Report	7 233,81	7 233,81
040-Opérations ordre transfert entre sections	0,00	117,50
041-Opérations patrimoniales	22 161,00	22 160,39
16-Emprunts et dettes	184 942,00	184 941,21
20-204-21-23-Dépenses d'équipement	3 275 018,00	2 123 287,08
BP + BS	3 489 354,81	2 337 739,99
RESTE À RÉALISER		716 531,00

Recettes d'investissement en €

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
021-Virement à la section d'investissement	1 094 253,25	1 094 253,25
040-Opérations d'ordre transfert entre section	10 000,00	41 776,33
041-Opérations patrimoniales	0,00	117,50
10-Dotations, fonds divers et réserves (inclus 1068)	156 250,00	196 402,90
13-Subventions d'investissement	4 089 455,00	4 326 359,50
16-Emprunts	563 177,00	12 729,97
23-Immobilisations en cours	17 000,00	12 729,97
BP + BS	3 489 354,81	1 854 656,73
RESTE À RÉALISER		595 113,00

RÉSULTATS 2017 en €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 337 739,99	4 438 433,88
Recettes	1 854 656,73	6 258 228,45
Excédent		1 819 794,57
Déficit	483 083,26	
RESTE À RÉALISER 2017		
Dépenses		716 531,00
Recettes		595 113,00
		-121 418,00



Le souvenir d'Émilien

Le 2 janvier 2018, au volant de sa voiture qu'il conduisait avec prudence, sur une route en direction de Bandal, Émilien CHARBONNIER fut victime d'un malaise aussi brutal que fatal.

Il avait 49 ans.

Ingénieur en informatique, d'une inaltérable humeur égale, à la portée et à l'écoute de chacun, on devinait que cet homme que l'on sentait inventeur et créateur, participait de tout son être à l'évolution positive de la vie, pour le bien de tous. À La Cadière depuis 2003, avec son épouse et ses deux filles, il résidait dans la maison construite dans ce village qu'il appréciait et pour lequel il voulait s'investir.

Pour la première fois, candidat à une élection municipale, inscrit sur la liste conduite par René JOURDAN, il fut élu le 23 mars 2014.

Le 26 juin, par un vote du conseil municipal, il intégra les commissions des finances, des travaux et embellissement, assurant avec une maîtrise toujours volontaire et souriante son travail d'élu.

Émilien, nous conservons ton souvenir avec retenue et amitié.

Le souvenir de Jacqueline

Beaucoup d'administrés Cadiérens doivent aussi se souvenir de Jacqueline BECHETOILLE.

Recrutée comme agent contractuelle à la mairie de La Cadière le 1^{er} octobre 1972, titularisée en 1975, elle prit sa retraite le 1^{er} octobre 1987. « Agent de bureau aux écritures sténodactylographe », Jacqueline était d'une gentillesse, amabilité, à tout épreuve, rendant des services aux administrés qui s'adressaient à elle avec confiance, remplissant à l'occasion leurs documents, leurs dossiers, d'une écriture aérée, régulière reconnaissable entre toutes : l'informatique n'existait pas !

À la création de la bibliothèque municipale, le 19 juillet 1985 sous la présidence du maire Edmond MORI, dans le bâtiment appelé « mairie annexe », rue Marx Dormoy, elle devait en devenir une responsable assidue et consensuelle.

C'est donc sans surprise que le 19 mars 1989, elle fut élue conseillère municipale dans la liste majoritaire de René JOURDAN et le 18 juin 1995, réélue sur la liste qu'il conduisait à nouveau.

Aujourd'hui, difficile de passer devant sa maison, à proximité du groupe scolaire, où l'âge venu, les ennuis de santé ne l'ayant pas épargnée, elle a continué à dialoguer pendant très longtemps, de son balcon, avec ceux qu'elle connaissait.

Sa fille, son fils, la famille, l'ont entourée, soignée et aidée à rester chez elle jusqu'à ce 11 février 2018 où elle s'en est allée à 92 ans.

Mais sur la boîte aux lettres de sa maison, au pied de la montée d'escalier, son nom demeure...



Hommage au Colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAM

Le maire René JOURDAN a invité le lundi 26 mars 2018 à un rassemblement devant la mairie, à 12h, en présence de représentants de la gendarmerie de la brigade territoriale de SAINT-CYR SUR-MER, pour un hommage au colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAME, qui avait changé sa place avec celle d'un otage lors de l'attentat dans le super U de TREBES et aux victimes du 23 mars 2018.



Opération tranquillité vacances

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ?

La gendarmerie nationale et la police municipale veillent sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1 - QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile et/ou à la police municipale, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2 - QUELQUES INCONTOURNABLES AVANT DE PARTIR

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. À défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

3 - SUR VOTRE LIEU DE VACANCES : NE TENTEZ PAS LES VOLEURS !



- Dans la mesure du possible, gardez vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio.



- N'oubliez pas de couper le contact et de prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants.



- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.



- Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité devraient vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie et la police municipale mettent en place un formulaire de demande individuelle vous permettant de les d'informer de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie et/ou au bureau de la police municipale de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.





Participation citoyenne

Participer à lutter préventivement contre la délinquance de proximité, et plus particulièrement contre les cambriolages.

Le 16 janvier 2018 s'est déroulée une réunion portant sur le dispositif de participation citoyenne afin d'en acter sa signature et son lancement.

Le maire René JOURDAN qui a organisé cette réunion en conviant le Chef d'Escadron Jean-Marc Payet (Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de La Valette-du-Var) afin d'expliquer et échanger avec les présidents d'association de quartier présents ce dispositif.

Le chef d'escadron, rappelant que cette convention a pour vocation de dissuader les cambrioleurs par une veille permanente assurée par plusieurs habitants référents d'un quartier ou d'une rue qui informent la gendarmerie de tout événement suspect signalé par un rive-

rain. Le référent constituant un nouveau maillon d'une chaîne de sécurité élargie et diversifiée.

Le référent ayant aussi pour rôle de sensibiliser les habitants à la protection contre des phénomènes de délinquance, en leur relayant des informations de prévention provenant de la gendarmerie.

Le maire rappelant qu'il ne s'agit pas de se substituer à la gendarmerie ou à la police municipale mais d'être un relai tout en précisant que le lien gendarmerie / citoyen est essentiel.

Cette réunion a permis d'échanger avec et entre les participants, tisser des liens, dans un souci commun d'efficacité avec comme objectif, la signature de la convention avec une mise en place rapide de ce dispositif ambitieux.

ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

À tous nos électeurs,

Lors du dernier conseil municipal nous vous informons que nous avons voté **contre le PLU** pour des raisons évidentes de désaccords sur certaines zones essentiellement UM (urbanisme maîtrisé). Ainsi, de nombreux cadiciens habitant en périphérie du village voient par cette mesure prise sans réelle concertation, unilatéralement leur patrimoine foncier réduit à néant, leurs propres enfants ne pourront donc plus construire. De plus, nous regrettons que la commune qui s'est investie dans la construction des logements sociaux ait laissé à la dérive les zones NB I et NB II actuellement zone UM qui va pénaliser pas mal de propriétaires de notre village.

Notre vote "contre" nous a d'ailleurs valu une demande d'explications par le 6^{ème} adjoint délégué aux travaux et à l'agriculture sur la raison de notre vote et par contre, aucun montant ne nous a été donné pour l'instant pour la dépense globale du PLU.

Aussi, sauf erreur de notre part, en l'occurrence lors d'un conseil municipal, chacun a le droit de voter pour, contre ou s'abstenir qu'il soit de la majorité ou de l'opposition.

Nous tenons donc à rappeler ce qu'est la liberté d'expression ? celle-ci est définie par la [Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948](#) qui dispose que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

De plus, lors de chaque conseil municipal et afin d'être constructifs et de se conduire en bonne intelligence, nous nous efforçons de voter en faveur des propositions soumises par M. le maire, lorsque nous pensons qu'elles iront dans le bon sens et pour le bien des habitants.

Alors, soyons lucides. Actuellement en France, un Maire n'a jamais eu autant "d'instruments de droit" pour prévaloir sa vision sur l'urbanisation de sa commune. Le rôle du politique étant de contrôler qu'en finalité l'intérêt **général** est bien là et pas seulement pour quelques personnes de son entourage. Notre opposition se doit donc d'être vigilante.

Oui, nous sommes bien présentes et nous étudions les dossiers avant chaque conseil municipal. Nous représentons toutes les personnes qui nous ont soutenu et qui croient en nous.

L'opposition est bien vivante.

Marie-Hélène Dostes

Monique Luquet

Régine Patène

Équipe "Tradition Terroir Modernité"

mhdostes83@yahoo.fr



Création et mise en service de deux places de stationnement « Arrêt minute »

sur la partie haute de l'avenue Henri Jansoulin, à proximité des commerces et des services

La municipalité informe ses administrés que depuis fin juin 2018, deux places de stationnement en « Arrêt Minute » sont en service au droit de l'avenue Henri Jansoulin, permettant un accès rapide aux commerces et services du centre-ville.

Un dispositif de contrôle a été mis en place sous la forme d'une « Borne double face à feu bicolore », qui permet de contrôler la durée du stationnement des véhicules sur les deux emplacements concernés, par le biais de capteurs installés dans le revêtement de la voirie, quantifiant le délai de stationnement imparti.

Il est rappelé que les places « Arrêt Minute » ne servent pas de stationnement longue durée, leur principe étant par essence même « de courte durée », permettant au plus grand nombre, de les utiliser et d'en bénéficier par rotation.

COMMODITÉS DE GESTION DU STATIONNEMENT À RESPECTER :

Du lundi au samedi inclus de 08h00 à 19h00.

Le dimanche de 08h00 à 13h00.

Temps de stationnement : 30 minutes.

Au-delà du temps légalement fixé, on s'expose à une verbalisation.





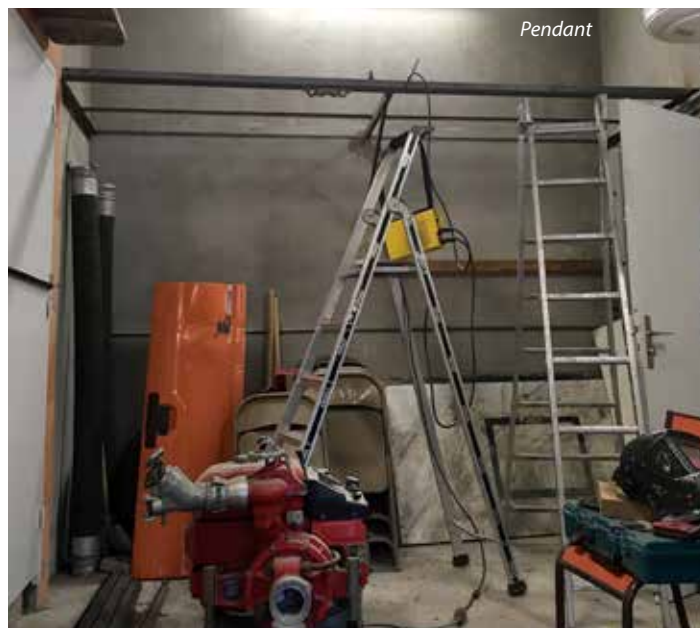
Bilan des travaux depuis Janvier 2018

(Liste non exhaustive)

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS

- **Avenue de la Libération** : rénovation et nouvel aménagement du local et du garage du Comité Communal Feux de Forêt.
- **Avenue Henri Jansoulin** : inauguration de l'extension des locaux de la Maison du Terroir et du Patrimoine, travaux sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.
- **Avenue Henri Jansoulin** : sur la partie haute de l'avenue et à proximité des commerces et des services, mise en place d'une borne « Arrêt Minute » avec deux places de stationnement.
- **Chemin des Aires de Sainte Madeleine** : sur sa partie haute entre la Place des Pénitents Blancs et l'entrée du parking de Sainte Madeleine, reprise du revêtement de la voirie.
- **Chemin des Vallouches** : changement du caniveau grille de récupération des eaux pluviales.
- **Chemins communaux** : fauchage des bords et des accotements de la voirie communale.
- **Cimetière** : nouvelle tranche d'extension avec la fourniture et la pose de 60 caveaux supplémentaires, de 2, 4 et 6 places.
- **Hôtel de Ville** : réhabilitation des façades de la copropriété, côté rue du Greffe et Porte Saint Jean.
- **Parking des Anciens Combattants** : réfection du revêtement du trottoir en pavés et réalisation de nouvelles bordures avec aménagement d'avaloirs pour la gestion des eaux pluviales.
- **Parking des Anciens Combattants** : requalification de l'ensemble du massif arbustif donnant sur la vue panoramique de la plaine des Paluns.
- **Réseau municipal d'eau potable** : travaux de branchement, d'entretien, de rénovation et de renforcement du réseau existant.
- **Route Départementale 66** : réparation et mise en sécurité de la borne à incendie, protégée d'un arceau.
- **Rue de la République - Immeuble l'Oustaou (écoles)** : aménagement du nouveau bureau des Affaires Scolaires.
- **Traverse des Pénitents Noirs** : requalification et aménagement de la voirie pour les « Personnes à Mobilité Réduite ».
- **Village - Centre Ancien - Phase 3** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la rue de l'Horloge, de la Rue du Grand Four, de la Traverse Marquand, de la Calade de la Petite Ruelle et de la rue de la Colle, reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie – éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).
- **Village - Centre Ancien - Avenant phase 3** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la Rue des Grenadiers et de la Rue du Jeu de Paume.
- **Village** : renforcement du système de vidéo-protection et de son centre technique.
- **Village** : au droit du rond – point Roger Salengro et de l'avenue Henri Jansoulin (partie haute), confortement et mise en sécurité de la barre rocheuse - Tranche 1 ; avec réalisation d'un muret en pierres sèches au pied de la barre afin de constituer une jardinière pour plantes grimpantes et couvrantes.

- **Village** : réfection et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable (quartier Ste Madeleine).
- **Village** : traitement phytosanitaire des platanes implantés sur le domaine public.



Avenue de la Libération



Inauguration à la Maison du Terroir et du Patrimoine



Avenue Henri Jansoulin - Après



Avenue Henri Jansoulin - Après



Pendant



Après



Après

Chemin des Aires de Sainte Madeleine



Avant



Pendant



Pendant



Après

Chemin des Vallouches



Chemins communaux - Pendant



Cimetière - Après



Hôtel de Ville - Pendant



Après



Avant



Pendant

Pendant



Après

Parking Anciens Combattants



Avant



Pendant



Pendant

Après



Après

Parking des Anciens Combattants



Réseau municipal d'eau potable - Pendant



Rue de la République - Immeuble l'Oustaou (écoles)



Route D. 66



Traverse des Pénitents Noirs



Pendant



Pendant



Après



Après

Village Centre Ancien



Village - Après



Avant



Pendant



Pendant

Village



Pendant



Après
Village



Après



Village - Pendant





TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN EN COURS

- **Avenue de la Libération** : remplacement du grillage défectueux sous le city stade et les espaces verts attenants.
- **Avenue Pichou Espanet** : à l'angle de l'avenue du 8 mai 1945, aménagement d'un parking et création d'un espace paysagé.
- **Place des Pénitents Blancs** : remplacement du grillage vieillissant de l'enceinte du réservoir d'eau de Sainte Madeleine.
- **Rue Aristide Briand** : création d'un point d'accueil multi services (ancienne Caisse d'Épargne) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Signalisation routière horizontale** : reprise du marquage au sol sur signalisation. « stop, dos d'âne, séparateur de voie, zebra... ».
- **Village - Centre Ancien - Phase 4** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la rue de la Boucherie, de la rue Denfert Rochereau et de la placette de jonction entre les Calades Saint Eloi et Saint Côme, reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité - téléphonie - éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).



Avant



Pendant

Village Centre Ancien



Avant



Pendant

Avenue Pichou Espanet



Avant



Pendant



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN À VENIR

- **Ancien chemin de la Ciotat** : réfection partielle de la voirie depuis la Route Départementale 66.
- **Avenue Henri Jansoulin** : renforcement et mise en sécurité de la barre rocheuse servant d'assise foncière au village - Tranche N°2.
- **Calade Saint Côme** : réfection du caniveau grille de récupération des eaux pluviales.
- **Chemin de la Bégude** : sur sa partie haute, réfection partielle du revêtement de la voirie.
- **Chemin de la Péguière** : en sortie du « Vallon des Anges », confortement partiel de la voirie.
- **Chemin des Baumes** : aménagement paysagé des abords autour de l'abribus.
- **Chemin des Belles Pierres** : confortement partiel des accotements de la voirie.
- **Chemin des Vaussiers** : confortement partiel des accotements de la voirie avec aménagement d'un nouveau caniveau.
- **Chemin du Pey Neuf** : enfouissement des réseaux aériens (phase 1) et élargissement et requalification du chemin avec sécurisation des accotements (phase 2).
- **Chemin du Pré de Caune** : confortement partiel des accotements de la voirie.
- **Complexe Sportif Francis Itrac** : régénération (peinture et adhérence) des deux courts de tennis.
- **École élémentaire** : reprise des peintures du bureau de la direction.
- **École maternelle** : remplacement intégral du revêtement de sol du rez-de-chaussée.
- **École maternelle** : reprise des peintures des classes et des toilettes.
- **École maternelle** : reprise du revêtement du sol « souple » autour du toboggan pour enfant.
- **Espace Culturel** : reprise de la peinture du mur du fond de scène.
- **Hôtel de Ville** : mise en sécurité de la cage d'escalier avec système de désenfumage en cas d'incendie et renforcement du plancher des archives.
- **Hôtel de Ville** : réfection de la peinture du balcon avec mise en valeur du fer forgé existant.
- **Mairie annexe** : reprise des peintures du hall et du couloir d'entrée.
- **Parking de la Font d'Abeille** : pose d'un portique « filtrant » entre le plateau supérieur et le plateau inférieur de la zone de stationnement.
- **Place Charles de Gaulle** : requalification du revêtement, de la signalisation routière horizontale de la voirie, réaménagement de l'éclairage public et de l'accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Place de la Dîme** : sous maîtrise d'ouvrage du S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), reprise et renforcement du réseau d'assainissement.
- **Place Jean Jaurès** : réfection et requalification des toilettes publiques.
- **Rond-point Roger Salengro** : réfection et requalification des toilettes publiques.
- **Route Départementale 66** : sous maîtrise d'ouvrage du Département du Var, reprise partielle de la voirie dégradée (purgés).
- **Rue de la République - Immeuble l'Oustaou (écoles)** : reprise des peintures du couloir et de la cage d'escaliers du nouveau bureau des Affaires Scolaires.
- **Square Edmond Mori - Chemin des Baumes** : remplacement au Jardin de la Tour, du module « grimper » dans l'aire de jeux pour enfant.
- **Square Edmond Roux - Rue Aristide Briand** : aménagement et requalification du square.
- **Stade Municipal Gilbert Itrac** : reprise de l'ancienne clôture de l'enceinte en grillage rigide - Tranche 3 et 4.
- **Stade municipal Gilbert Itrac** : reprise de l'éclairage avec amélioration de la luminosité par des ampoules de basse consommation électrique.
- **Traverse du Pas d'Antuni** : sur sa partie supérieure à l'intersection du chemin de Saint Marc, réfection du revêtement de la voirie.
- **Village - Centre Ancien - Phase 5** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la Place des Pénitents Blancs, reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité – téléphonie – éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).

Travaux réalisés en direct par les services techniques municipaux

(Liste non exhaustive)

Entretien Général



Réalisation d'une jardinière sous barre rocheuse avenue Jansoulin - Pendant



Après



Entretien Général



Rénovation local Comité Communal Feux de Forêt avenue de la Libération - Pendant



Nettoyage rue Marx Dormoy - Pendant



Entretien et aménagement boulodrome - Pendant



Reprise tuiles et gouttières toiture Centre Technique Municipal - Pendant



Installation podium Complexe Sportif Francis Itrac



Entretien Général



Entretien école maternelle - Pendant



Nettoyage cour école maternelle - Pendant



Gestion éclairage et sonorisation Espace Culturel - Pendant



Entretien Fontaine Saint Jean - Pendant



Montage estrade pour festivités - Après



Pendant
Reprise pluvial immeuble municipal rue Blanquerie



Aménagement bureau des Affaires Scolaires rue de la République - Pendant





Entretien Général



Reprise cuisine salle Fontanarosa - Avant



Après



Service propreté avenue Jansoulin - Pendant

Espaces Verts - Fleurissement



Pendant



Pendant



Après

Entretien espace vert avenue de la Libération



Pendant



Fleurissement avenue de la Libération - Après



Espaces Verts - Fleurissement



Débroussaillage avenue de la Libération - Pendant



Pendant



Après

Débroussaillage chemin des Aires Ste Madeleine



Débroussaillage chemin des Baumes - Après



Elagage parking de la Font d'Abeille - Pendant



Espaces Verts - Fleurissement



Débroussaillage chemin des Vallouches - Pendant



Avant



Pendant



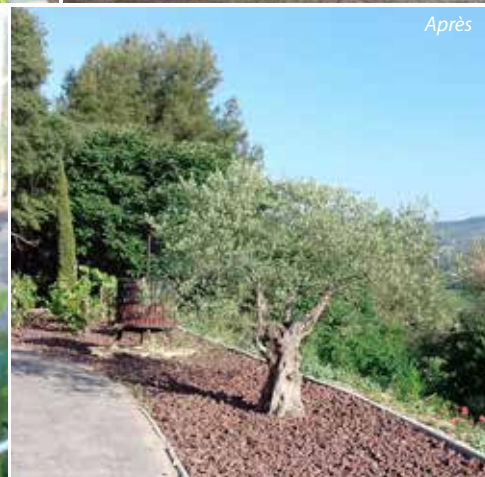
Pendant



Pendant



Pendant



Après

Reprise massif arbustif parking des Anciens Combattants



Entretien jardinières Square Athanase Bonifay - Pendant



Fleurissement square Emile Préboist - Pendant



Après



Espaces Verts - Fleurissement



Assistance élégage square Emile Roux - Pendant



Fleurissement Traverse des Pénitents Noirs - Après

Voirie



Pose potelés zone de stationnement avenue Favory - Pendant



Elagage avenue Henri Jansoulin - Pendant



Débroussaillage avenue Pichou Espanet - Pendant



Reprise accotements chemin de la Toussane - Pendant



Assistance élégage chemin des Aires de Sainte Madeleine - Pendant



Voirie



Pose panneau signalisation voirie chemin des Belles Pierres - Pendant



Reprise nids de poule chemin du Pas d'Antuni - Après



Débroussaillage et nettoyage caniveau pluvial chemin piétonnier de Saint Marc - Après



Pose potelés pour protection borne électrique Place des Consuls - Avant



Après



Débroussaillage oratoire R.D. 66 - Après



REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Centre Ancien

PHASE 3 ET AVENANT

Après la réalisation d'une 1^{ère} phase au droit de la place des Bergers, de la rue de l'Octave, de la rue de la Rate, de la rue de l'Hôpital, de la place Saint André, de la place Sainte Madeleine, de la rue Paradis et de la rue des Anciennes Ecoles (avenant), puis d'une 2^{ème} phase au droit de la porte Mazarine, de la rue Blanquerie, de la rue du Greffe, de la place des Consuls (plateau supérieur compris) et de la place des Prud'hommes (avenant), les travaux de la 3^{ème} phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont également finis au droit de la rue de l'Horloge, de la rue du Grand Four, de la traverse Marquand, de la calade de la Petite Ruelle, de la rue de la Colle, de la rue des Grenadiers (avenant) et de la rue du Jeu de Paume (avenant).



C'est fini !!!



Pendant



Après



REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE (PARTIE HAUTE) - Centre Ancien PHASE 4

Après la réalisation d'une 1^{ère} phase au droit de la Place des Bergers, de la rue de l'Octave, de la rue de la Rate, de la rue de l'Hôpital, de la place Saint André, de la place Sainte Madeleine, de la rue Paradis et de la rue des Anciennes Écoles (avenant), puis d'une 2^{ème} phase au droit de la porte Mazarine, de la rue Blanquerie, de la rue du Greffe, de la place des Consuls (plateau supérieur compris) et de la place des Prud'hommes (avenant), puis d'une 3^{ème} phase au droit de la rue de l'Horloge, de la rue du Grand Four, de la traverse Marquand, de la calade de la Petite Ruelle, de la rue de la Colle, de la rue des Grenadiers (avenant) et de la rue du Jeu de Paume (avenant), les travaux de la 4^{ème} phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont en cours au droit de la rue de la Boucherie, de la rue Denfert Rochereau et de la placette de jonction entre les calades Saint Eloi et Saint Côme.



C'est en cours !



Avant



Pendant



RÉSEAUX DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



C'est à APT, à la maison du Parc Naturel Régional du LUBERON que s'est déroulée, mardi 13 février 2018, l'Assemblée Générale de l'association « réseau des Parcs Naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Créée en 2015, l'association rassemble les présidents et des élus de tous les Parcs Régionaux ainsi que ceux en préfiguration. Elle a pour objectif de permettre aux parcs de parler d'une seule et même voix, de valoriser leurs actions au niveau Régional et de faciliter le développement de projets communs menés en interparc. Rappelons que les Parcs Naturels Régionaux représentent près du tiers de la Région Sud Provence - Alpes - Côte d'AZUR.

INAUGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

« *la 8^{ème} merveille* »

Il a été labellisé officiellement 52^{ème} Parc Naturel Régional de France et 8^{ème} de la Région Sud Provence-Alpes- Côte d'Azur le 20 décembre 2018... et c'est dimanche 3 juin 2018, qu'il a été officiellement inauguré au PLAN d'AUPS devant l'hôtellerie, près du couvent des frères dominicains.

De nombreux élus, acteurs du territoire provençal, les présidents des 7 Parcs Naturels Régionaux (les Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon), le président du parc du Mont Ventoux (en projet), le président des Parcs Régionaux Mickaël WUBER, étaient présents. Entre 4 à 5 000 visiteurs ont pu apprécier le programme très attractif (randonnées et balades invitant à la découverte des patrimoines naturels et culturels du massif et villages alentour, spectacles, expositions, ateliers, présentation et démonstrations des métiers d'art et savoir-faire (tournage sur bois, taille de pierre, décor, porcelaine...) dégustation de produits du terroir, marché de producteurs, apéritif musical... il y en avait pour tous les goûts !





RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Foyer de l'AJCC

Bât. des Anciens Abattoirs

142 avenue Pichou Espanet - 83740 La Cadière d'Azur

04 94 62 30 64 / 06 50 69 74 07



ACCUEIL JEUNESE DE LA COMMUNE DE LA CADIÈRE AJCC

Tu vas rentrer en 6^{ème} ...

Tu as entre 11 et 18 ans ...

*et bien voilà pour toi un été à remplir
avec les vacances d'été de l'AJCC !*

L'Accueil Jeunesse de la Commune de la Cadière - AJCC, mis en place par la Municipalité propose une multitude d'activités pour nos jeunes cadiériens. Réunis autour de l'équipe pédagogique composée de Marion SIMONIN et Sylvain ALBERTO, deux professionnels de l'animation qui accueillent les jeunes autour d'un planning des plus sympathiques.

Baptême de plongée, aqualand, bubble foot, rencontre inter-centre, organisation du Baletti Deï Pitchoun, sortie à Marseille, escape game et deux séjours dans l'été ! allez n'oublions pas une sortie spéléologie, une journée voile, une randonnée trottinettes électrique et tyrolienne ! Le tout autour d'un local situé au 1^{er} étage des Anciens Abattoirs - 142 avenue Pichou Espanet.

Accueil tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermeture le 15 août et fin de saison le vendredi 24 août.





AUTOUR DE L'ÉCOLE

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2018

Les classes de CM1/CM2 de madame Gauthier et CM2 de madame Casanova ont participé à la commémoration de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale en lisant des textes et en chantant l'hymne national « la Marseillaise ».

- « il faut désobéir » de Didier Daeninckx
- « Le petit garçon Etoile » d'Olivier Latyk et Rachel Hausfater

PISCINE

Les classes de CM1 et de CP sont allées à la piscine de Sanary pendant 2 mois afin de devenir des nageurs confirmés !

SORTIES

Maison des 4 frères

« **Challenge des minots** » : organisé par l'USEP (union sportive). Rencontre de plusieurs écoles (environ 500 enfants de la maternelle au CM2) à Signes ; plusieurs parcours de courses organisés, 1500m, 2000m, 25000m. Journée festive et pique-nique sur place.

« Petits reporters du patrimoine »

La classe de madame Gauthier a réalisé un film grâce aux tablettes mises à dispositions par la CASSB, SUR LE PARTRIMOINE Cadièren ; ce film sera mis en ligne sur le site de la CASSB.

AMICALE LAÏQUE

Comme chaque année les bénévoles de l'Amicale Laïque se sont mobilisés pour de nombreuses manifestations en faveur des enfants :

- Halloween
- Spectacle de Noël et distribution des cadeaux offerts par la mairie
- Chasse aux œufs au mois d'Avril
- Carnaval
- Kermesse

Les lundis 18 et 25 juin, un concours de boules a été organisé à la Cadière ; les enfants des cycles 2 et 3 ont rencontré les écoles du Beausset (Gavot) et st Cyr (le petit prince).







City Stade

Nouvel outil sportif mis en service en novembre 2017, notre City Stade a rapidement trouvé sa place parmi les cadiérens. Et de tout âge ! Vous pourrez y rencontrer à la sortie des classes les familles avec les enfants des écoles maternelle et élémentaire. Comme des adolescents rassemblés autour d'interminables discussions de leur âge ou encore pratiquant le foot et le basket.

Ne soyez pas surpris de rencontrer des associations sportives ou intervenants sportifs répartis entre le City Stade et le jardin pour enfant juste au-dessus.

Marion SIMONIN de l'Accueil Jeunesse (AJCC) y est présente de nombreuses fois d'après-midi entre 16h et 17h30 pour permettre la pratique d'activités.

De même que Bruno LOCATELLI, notre éducateur sportif durant les temps méridiens des écoles.

Les enseignants l'ont adopté pour leurs activités !

De nombreuses familles gravitent également le week-end pour un temps sportif.

Nous sommes très satisfaits de ces premières utilisations, son emplacement semble correspondre au besoin qui avait été identifié ; l'utilisation du terrain stabilisé juste à côté est complémentaire.

Un point d'eau et un sanitaire sont venus parfaire cette structure depuis quelques mois.

Son entretien et sa gestion par nos services municipaux permettent de maintenir cet outil sportif dans un état neuf depuis 9 mois.



MIAJ

Vous avez entre 16 et 23 ans ...

Choisir son avenir, trouver un emploi

Est un long chemin...

Souvent cela nécessite d'acquérir d'abord une formation.

Les animatrices de la MIAJ vous aideront dans vos démarches.

N'hésitez pas à venir les rencontrer lors de leurs permanences aux anciens abattoirs (1^{er} étage) à La Cadière.

**Dates des permanences d'été ;
13 juillet et 27 juillet**

L'ALSH pour les 3-12 ans ouvrira ses portes durant 6 semaines pendant les vacances d'été 2018

Du lundi 9 juillet au vendredi 17 août.

Le thème « L'oustalet fait son cinéma » permettra la découverte de nombreuses activités liées à ce 7^{ème} art. le tout autour des activités traditionnelles, des activités d'un Accueil Collectif de Mineurs.

La FOL ayant la charge de son organisation sera à même de proposer à nos jeunes cadiérens une découverte ou redécouverte de leur patrimoine culturel et historique, en liant activités ludiques, culturelles, citoyennes et respectueuses de leur environnement. Une cinquantaine d'enfants sera accueillie par une équipe professionnelle et dynamique ; l'occasion de rappeler que l'animation, véritable métier, réunit aussi bien de jeunes animateurs en devenir que des plus confirmés.

Cet été encore, nous associerons le travail de la FOL avec l'AJCC, Accueil des adolescents de notre commune, mutualisant ainsi des activités communes comme le bubble foot ou Lou Baleti Deï Pitchoun.



Les 20 ans des 3C

Le vendredi 8 juin, les adhérents étaient particulièrement nombreux dans le Jardin de l'Oustalet, réunis par la présidente, Jeanine Juanico, pour fêter les 20 ans des 3C.

Cette association fondée en 1998 assurait la prolongation du soutien scolaire qui existait déjà depuis plusieurs années et créait des ateliers d'initiation à l'informatique. En ce temps là (au siècle dernier...) tous les animateurs étaient bénévoles et partageaient simplement leurs connaissances avec de nombreux jeunes et déjà quelques adultes.

MERCI à eux.

L'évocation des nombreuses et très diverses activités que gère aujourd'hui le Centre Culturel Cadiéren, la croissance du nombre d'adhérents, permettent de mesurer le développement que cette association a su gérer.

Un grand MERCI aux animateurs d'aujourd'hui.



NOUVEAU !!!

Des cours municipaux de musique à La Cadière!

Pour suivre l'exemple de la Lyre Vigneronne et avec son appui, pour sensibiliser les Cadiérens à la pratique d'un instrument d'Harmonie (percussion et instrument à vent), après avoir consulté les enfants de l'école élémentaire, la municipalité a créé pour commencer deux cours : un de batterie, un de saxophone avec des professeurs qualifiés : M. Koenig pour la batterie et M. Edmond pour le saxophone.

Ils ont accueilli cette année des enfants, à la sortie de l'école, mais les adultes seront aussi les bienvenus dès la prochaine rentrée scolaire.

En fonction du nombre d'élèves inscrits, enfants ou adultes, l'organisation des cours pourra changer ainsi que les instruments étudiés.

Tous les renseignements seront donnés pendant le Forum des associations (à l'Espace Culturel du 10 au 15 septembre 2018)

Ou auprès de Mme Méric (adjointe à la Culture), sur rendez-vous pris par téléphone au 06 16 36 34 33

Ou auprès de M. Pastourelly chef de musique de l'orchestre d'Harmonie de La Cadière.





L'Office de Tourisme de La Cadière

HORAIRES DE L'ÉTÉ

Nous allons recevoir une stagiaire toute la saison estivale.

L'Office de Tourisme sera ouvert juillet-août :
du lundi au samedi 9h-13h et 15h-19h

NE PAS OUBLIER LA TAXE DE SÉJOUR !

Nature des hébergements visés :

- les hôtels de tourisme
- les résidences de tourisme
- les villages de vacances
- les terrains de camping et les terrains de caravanage, ainsi que tout terrain d'hébergement de plein air
- les autres formes d'hébergement, dont les villas, les appartements proposés par les particuliers

Personnes assujetties

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées sur la commune et n'y ont pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

La taxe de séjour est applicable quelle que soit la nature de la location à titre onéreux durant la période fixée par la commune (01 avril au 31 octobre).

Son versement se fait par chèque établi à l'ordre du Trésor Public, accompagné d'un état reprenant le nombre de personnes ayant logé dans l'établissement.

Catégories	Tarifs en vigueur par nuitée ou par unité de capacité d'accueil	Tarif proposé Taxe communale	Taxe additionnelle départementale	TOTAL
Hôtels 3* Résidences Tourisme 3* Meublés de Tourisme 3*	0,50 à 1,50€	0,90€	0,10€	1€
Hôtels 2* Résidences Tourisme 2* Meublés de Tourisme 2* Village Vacances 4 ou 5*	0,30 à 0,90€	0,59€	0,06€	0,65€
Hôtels 1* Résidences Tourisme 1* Meublés de Tourisme 1* ou sans Villages vacances 1, 2, 3* - Chambres d'hôtes	0,30 à 0,90€	0,59€	0,06€	0,65€
Terrains de camping et de caravane classés 3, 4, 5 étoiles	0,20 à 0,55€	0,41€	0,04€	0,45€
Terrains de camping et de caravane classés 1, 2*	0,20€	0,18€	0,02€	0,20€
Camping à la ferme	Pas de tarif réglementé	0,18€	0,02€	0,20€

Un service de cars à votre service VARLIB

Le Conseil Départemental a mis en place un service de cars qui fonctionne journallement à La Cadière. Plusieurs passages, sur l'arrêt de bus du Chemin des Baumes permettant de se rendre à Bandol, Saint-Cyr, la Ciotat, Signes, Le Castellet, Le Beausset, La Seyne, Toulon et d'en revenir. Les lignes passant à La Cadière sont les suivantes : 8001, 8802 et 8808.

Pour tout renseignement : www.varlib.fr ou contacter l'Office de Tourisme.

Informations label de la Commune et de l'Office de Tourisme

Le **Parc Naturel Régional de la Sainte Baume**, label incluant 26 communes dont La Cadière d'Azur, propose une brochure intitulée « les Rendez-vous 2018 » et une carte touristique, disponibles à l'Office de Tourisme. **L'Association Villages de Caractère du Var** édite une brochure et s'est dotée d'un site internet : <http://villagesdecaractereduvar.fr> la page sur La Cadière d'Azur : <http://villagesdecaractereduvar.fr/villages/la-cadiere-dazur>



D'autre part, l'Office a demandé le renouvellement de la marque Tourisme & Handicap pour 3 types de handicap : moteur, auditif et mental. Le dossier est en cours.

Nos brochures toujours à disposition :

- le plan-guide du village
- l'historique
- la brochure des restaurants, bars, salon de thé...
- Les hébergements
- la documentation sur les « Producteurs et Artisans d'Art »
- le document « Informations-Pratiques »
- notre agenda mensuel des fêtes
- le guide des balades et randonnées pédestres...



Animations de l'Office de Tourisme en 2018

VIDE-GRENIERS

L'Office de Tourisme organise
2 vide-greniers.

**Les samedis 07 avril
et 15 septembre** de 08h à 18h,
la journée sur le parking
de la Font d'Abeille.



VISITES DU CENTRE ANCIEN ET ANECDOTES

Après celles des 19 Mai, 16 Juin, 13 Juillet,

la prochaine se déroulera le samedi 22 septembre de 15h à 17h

Découverte des petites ruelles chargées d'histoire à l'occasion d'une visite commentée du village, alternant explications historiques et anecdotes. Toute personne voulant y participer peut s'inscrire auprès de l'Office. Tarif : 3€/personne.



SOIRÉE AMÉRICAINE

Samedi 30 Juin dès 17h30

- 17h30 : Défilé de chevaux dans le village avec « Western Ranch » de Cuges-les-Pins
- 19h : Spectacle de chevaux au parking de la Font d'Abeille avec « Bucéphale Riders » de Signes
- 19h30 : Démo de Danse Country avec « Country Evasion » du Beausset
- 18h-21h : Balade en poney pour les enfants dans le village avec « Ecuries des romarins » de Solliès-Toucas
- 21h30 : Soirée country avec la participation des Clubs de country du Beausset & Sanary-sur-Mer. Entrée libre et gratuite. Organisée par la Municipalité, en partenariat avec l'Office de Tourisme.



Soirée Américaine

Samedi 30 juin 2018 dès 17h30

Organisée par la Municipalité et l'Office de
Tourisme

Place Jean Jaurès



Restauration sur place

Restaurants, Brasserie, Pizzeria, Bars,
Food Truck (Hamburgers), vente de
donuts & de popcorn



La CADIERE d'AZUR

~ 17h30 : Défilé de chevaux dans le
village avec « Western Ranch » de Cuges-
les-Pins

~ 19h : Spectacle de chevaux au parking de
la Font d'Abeille avec « Bucéphale Riders »
de Signes

~ 19h30 : Démo de Danse Country avec
« Country Evasion » du Beausset

~ 18h-21h : Balade en poney pour les
enfants dans le village avec « Ecuries des
romarins » de Solliès Toucas

~ 21h30 : Soirée country avec la participation des
Clubs de country du Beausset & Sanary-sur-Mer



Atteinte réalisée par l'Office de Tourisme de la Cadrière d'Azur - Août 2018
Tel : 04 94 35 23 56 - www.lacadriere-dazur.fr - www.lacadriere-dazur.fr





DÉCOUVERTE DU VIGNOBLE AOP BANDOL À VÉLO ÉLECTRIQUE

Vendredis 8-15-22-29 juin, 6-13 Juillet,
24-31 Août, 7-14-21-29 septembre,
9h à 12h

Découverte du territoire à Vélo électrique : Balade à vélo à assistance électrique, une nouvelle façon de découvrir la région au coeur de l'AOP Bandol. Organisé en partenariat avec Var Ouest E-Bike, la balade inclut aussi la visite de la Brasserie la « Bas Varoise » et « La Cadiérienne ». Ces balades ont été beaucoup appréciées en 2017 par les locaux mais aussi par des touristes français et même Canadiens ! Tarif : 30€ par personne.



ZUMBA

Vendredis 20 juillet et 10 août
19h-20h

Zumba sur la Place Jean Jaurès avec la sympathique professeur Vanessa de St Cyr. Animation gratuite.



MARCHÉ DE NOËL & DÉFILÉ DE SANTONS

Dimanche 16 décembre

L'Office de Tourisme organise un Grand Marché Artisanal dans les rues principales du village. Le groupe folklorique l'Escolo de La Cadière anime l'après-midi, en proposant sur le thème de la nativité, un défilé de santons et la crèche vivante sur la Place Jean Jaurès. La Municipalité pour clôturer cette belle journée offre la dégustation des 13 desserts. Entrée libre & gratuite.



« ON DANSE À LA CADIÈRE »

Dimanches 15-29 juillet et 12 août
20h30-23h

BAL, DANSES et MUSIQUES VARIEES, avec le DJ Thierry. Offert par l'Office de Tourisme. Reconduit en 2018 suite au succès rencontré l'été 2017. Animation gratuite.





Animations organisées par la Municipalité

LA TÉLÉ À LA CADIÈRE

16 janvier

La chaîne Var Azur est venue enregistrer une émission sur La Cadière.

Le ton était jeune et dynamique.

Les thèmes : l'économie de la commune, son patrimoine, ses paysages ...



VŒUX DU MAIRE

Le 24 janvier

le Maire, entouré par les élus, a présenté ses vœux aux employés municipaux



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OFFICE DU TOURISME

16 février 2018

Lecture du compte rendu d'activités



CÉRÉMONIE EN HOMMAGE AUX MORTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

19 mars 2018





CARNAVAL DE LA CADIÈRE ! Samedi 17 Mars dès 15h, Place Jean Jaurès

150 enfants et adultes déguisés pour le jugement du Caramantran se sont retrouvés place Jean-Jaurès. Le cortège a déambulé dans les rues du village avant une pause à la Résidence autonomie Sainte-Madeleine pour le plus grand plaisir des résidents.

Accompagnée tout l'après midi en fanfare par le groupe des Tontons Swingueurs, la foule a finalement jugé et

condamné le caramantran coupable de tous nos maux ; c'est ainsi son éternelle destinée. Petits et grands ont profité des nombreuses collations offertes lors du goûter.

Ce carnaval a été organisé par la Municipalité avec l'aide de l'Office de Tourisme, de l'Amicale Laïque, de la Sté de Chasse, d'ArtCad, du Tennis Club Cadièren, de Cad danse d'Azur, de l'Amicale des Donneurs de Sang et de l'AJCC.





ANIMATIONS

FÊTE DE LA CHASSE en partenariat avec la Municipalité

22 avril

Les curieux se pressent sous les parasols
et les jeunes animaux de la ferme, à juste titre, sont très admirés.



CÉRÉMONIE

29 avril

En souvenir des victimes et héros de la déportation,
avec Bernard Coutelle, déporté dans les camps
de Buchenwald et Dora de 1943 à 1945,
sous le numéro gravé dans sa chair 38559...



8 MAI

Cérémonie pour évoquer la fin
de la seconde guerre mondiale,
la fin des camps de concentration,
le retour des prisonniers.
Avec la participation des enfants de l'école élémentaire.



BAL DU MUGUET

5 mai



SPECTACLE DE DANSES FOLKLORIQUES

12 mai





COMMÉMORATION DE L'APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE

18 juin

Lecture émouvante
par deux enfants
de l'appel du 18 juin
en présence du Général
François Dureau.



FÊTE DE LA MUSIQUE

21 juin dès 18h

Concerts offerts par la Municipalité, avec la Lyre vigneronne et Alan Nash



ON TOURNE À LA CADIÈRE...

6 juillet

Le village est devenu décor de film
pour 4 scènes tournées au Cercle
des Travailleurs, à la boulangerie
du Vieux Four, porte de La Colle et
en haut de l'Ancien Chemin de La
Ciotat.

Le film : Ma Famille et le loup.

Merci à toute l'équipe pour le don de
500 euros fait au CCAS.

LOU BALETI DEÏ CADIERO

12 juillet dès 19h :

Repas Chili Con Carne

et Concert avec « Mc Fly » (tarif et résa : 06 12 43 76 33)

13 juillet dès 19h :

Animation de BMX puis Concert avec deux groupes :

« No Flip » et « EZPZ »





ANIMATIONS

BAL

Vendredi 14 juillet 21h30

Place Jean Jaurès,
avec le groupe San Ceri



REPAS RÉPUBLICAIN

28 Juillet dès 20h

Le menu : apéritif, entrée, plat, dessert, vin, café compris pour 25€/personne.
Inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme : 04 94 90 12 56

& SOIRÉE POLYNÉSIE - Danses, spectacle



LOU BALETI DEÏ PITCHOUN

Vendredi 04 Août dès 17h

au coeur du village



ROUTE 83

le 16 Août dès 17h30

au Parking de la Font d'Abeille

Fin d'après-midi concours de chants, concert Legend Abba,
Christian Gil chante Johnny et l'humoriste Anthony Joubert,
animé par Michel Miltran



BAL

15 Août 21h30h

Place Jean Jaurès,
avec « Very Bad Club »





GRAND BAL

20 août à 21h30

Place Jean Jaurès, avec le groupe « Odyssée »



Dimanche 26 août FÊTE DES VENDANGES

Ne ratez pas la première pressée de l'année, la dégustation d'AOP Bandol, le défilé de charrettes, les stands d'artisans...
Toute la journée à partir de 11h.





Animations organisées par la commission municipale de la culture

LES SOIRÉES « CINEMA AUTREMENT »

à l'Espace Culturel

Au rythme d'environ une séance par mois Mireille Vercellino et Gérard Estragon viennent nous faire partager leur culture cinématographique. Ces séances sont gratuites, ouvertes à tous et les droits d'auteurs payés par la municipalité. N'hésitez pas à contacter Sylvain Alberto pour connaître la date de la prochaine soirée et être invité. Le programme n'est pas encore arrêté mais les prochaines séances auront lieu les vendredis 21 septembre, 26 octobre, 7 décembre 2018...

Remarque : pour cette dernière séance de l'année 2018, un chapeau sera placé à l'entrée et les dons versés au Téléthon.

EXPOSITION AVEC CRÉA DIFFUSION

Du 5 au 9 janvier 2018

Le thème : les civilisations de l'Inde.

Une autre façon de faire de la géographie. De nombreuses classes en ont profité.

À côté est organisée une vente d'objets fabriqués par des artisans locaux (bijoux, boîtes, instruments de musique...)



EXPOSITION

« LA MER PERDUE ... »

Du 4 au 11 mai 2018

à l'ESPACE CULTUREL

Pour cette exposition, Marc Ingoglia, sculpteur et peintre, utilisant la pénombre naturelle de l'ancienne chapelle a joué avec la lumière. En effet, le plexiglass, coloré avec art par des pigments naturels, est le support de ses œuvres. Par transparence ou réflexion la lumière se modifie, devient vivante, les fonds marins s'animent au grand étonnement des visiteurs.





LÂCHER DE PEINTRES

« LES PEINTRES EXPOSENT
DANS LA RUE »

Dimanche 20 mai

Pour ce dimanche de Pentecôte, la commission culture a animé la rue principale du village en invitant des peintres à venir y exposer leurs toiles. Profitant d'une journée ensoleillée, les nombreux promeneurs ont pris le temps d'échanger leurs impressions avec les quinze artistes présents qui ont apprécié cette journée. Nous remercions en particulier Charles pour sa démonstration et sa patience ainsi que Michelle pour son aide dans la préparation de cette manifestation. Tous ont promis de revenir l'an prochain avec des œuvres nouvelles. Alors, les artistes au travail !

La journée s'est terminée par un concert avec « Where is Born » (répertoire de Sting) à 19h30, centre du village





UN WEEK-END MUSICAL À L'ESPACE CULTUREL

Vendredi 15 juin 2018 : trois concerts en une soirée !

Ouverture avec les « Old Five » un ensemble prometteur malgré son nom... de la musique entraînante et joyeuse de Haendel à Paul Lincke...

Après un court entracte les quarante musiciens de la Lyre Vigneronne, notre orchestre d'Harmonie, dirigés par Jean-Paul Pastourelly ont encore une fois régalé leur public aussi bien avec des morceaux classiques (adaptés aux instruments de la Lyre) que plus populaires ; la musique a résonné.

En fin de soirée, les choristes de la Chorale Canten se sont joints à eux pour un ensemble original et très réussi. Leur plaisir de chanter et jouer ensemble s'est transmis au public qui a repris avec eux la Ballade Nord-Irlandaise si émouvante.

Samedi 16 juin : Musique classique

« L'Ensemble Instrumental de Toulon et du Var », sous la direction de René-Pierre Faedda, a enthousiasmé le public avec un concerto de Vivaldi, un concerto pour cor de Mozart (le cor tenu par l'étonnante Lorette Perocheau - 14 ans), la symphonie concertante de Mozart pour violon et alto. La soirée, inoubliable, s'est terminée par un duo entre violon et alto, entre Christophe Ladrette et Charlotte Lapeyre.

Après des rappels et des applaudissements chaleureux, on entendait, comme une évidence parfois oubliée : "que c'est beau la musique classique"



EXPOSITION

de photos de Denis Caviglia du 2 au 14 juillet 2018

Photographe entre autre de la Sainte Baume.

L'exposition a été accompagnée du travail de photos argentiques des adolescents de l'AJCC.

Entrée libre & gratuite, à l'Espace culturel.





FORUM DES ASSOCIATIONS Du 10 au 15 septembre 2018



2018 
LA CADIÈRE D'AZUR
FORUM DES ASSOCIATIONS
DU LUNDI 10 AU SAMEDI 15 septembre

Du 10 septembre au 15 septembre
Salle Espace Culturel de 15h à 18h
Présentation sous forme de panneaux
d'informations des associations avec leurs
coordonnées et détails...

Mercredi 13 de 10h à 12h et de 15h à 18h

Samedi 15 septembre
Salle Espace Culturel de 9h à 12h
Clôture de l'exposition avec présence des
présidents autour d'un apéritif convivial

Une info, un site : www.lacadieredazur.fr



Fête de la science 2018 à La Cadière

DU MERCREDI 10 AU 13 OCTOBRE

Seront proposés :

DES INTERVENTIONS de chercheurs dans les classes

Jeudi 11 et vendredi 12 :

UN MINI LABO pour les enfants de l'école primaire.

Mercredi 10 à 18h30 :

UN CAFÉ DE LA SCIENCE au Cercle des Travailleurs.

« Les différents moyens d'extraction de substances végétales utilisées en cosmétique. »

Par Madame Rouvière du Clos d'Adrien, ingénieur chimiste.

Vendredi 12 à 20h30 :

UNE CONFÉRENCE à l'Espace Culturel.

« Du sauvetage archéologique à la découverte d'une culture- la cas du Niger » par François Paris, Directeur de recherche honoraire (Institut de Recherche pour le développement).

Samedi 13 à 15h30 :

UNE CONFÉRENCE : l'intelligence artificielle

SUIVIE D'UNE TABLE RONDE présentée par ANDRÉ NIEOULLON Professeur émérite, Université AIX-MARSEILLE - **DIALOGUE AVEC LE PUBLIC**





COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Depuis 2014, pour évoquer le souvenir de la guerre de 14/18, la commune a proposé chaque année des expositions à l'Espace Culturel sur une semaine (le 11 novembre inclus). Elles ont rappelé les principaux faits militaires de l'année centenaire et le souvenir des jeunes Cadiérens « morts pour la France ». Elles ont évolué au cours des années.

De nouveaux panneaux évoqueront l'année 1918. Pour donner plus d'éclat et d'émotion au centenaire de la fin de la Grande Guerre, cette exposition pourrait être enrichie par des "objets-souvenirs" :

- Cartes postales de poilus
- Photos
- Médailles
- Objets divers
- Tenues et uniformes
- Autres...

Un siècle c'est bien long. La plupart de ces souvenirs ont disparu. Mais quelques familles en ont peut-être conservés. Si vous êtes dans ce cas, nous profitons de ce bulletin pour vous demander si vous accepteriez de les confier à la Municipalité pour enrichir l'exposition à l'Espace Culturel.

Pour rassembler et conserver le travail présenté depuis 4 ans, une brochure sera éditée

Pour tout contact : Renée Méric adjointe à la Culture (06 16 36 34 33), Sylvain ALBERTO agent municipal (06.50.69.74.07) mail : espace.culturel.cadiere@wanadoo.fr

La Lyre Vigneronne, toujours présente à cette date donnera un concert particulier cette année autour des chants et musiques de cette époque.

Les horaires de cette commémoration particulière seront donnés par voie d'affiche



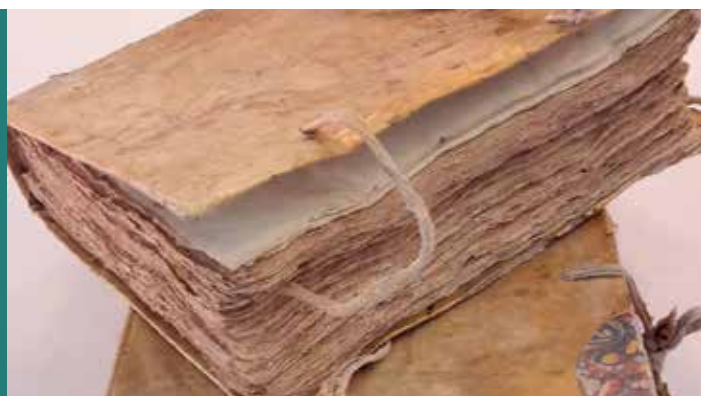
LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Archives

15 novembre

La commune peut être fière d'avoir toujours conservé ses archives municipales.

Pour la journée du patrimoine quelques documents anciens et très anciens seront visibles Salle des Gardes.





Les dames de cœur

Les dames de cœur ont remis mercredi 06 juin 2018, à monsieur le maire de la CADIÈRE D'AZUR un chèque d'un montant de 1 000 €, pour le CCAS. Les dames de cœur sont un groupe de quatorze épouses de membres du **CLUB KIWANIS « BAIES DE SANARY / BANDOL / OLLIOULES »**. Depuis plusieurs années, elles se réunissent régulièrement afin de récolter des fonds reversés intégralement aux CCAS des mairies d'OLLIOULES, BANDOL, SANARY et la CADIÈRE D'AZUR.

Les dames de cœur viennent aussi en aide pour des séjours en centre-aéré, en colonie de vacances ou bien pour l'achat d'équipement de crèche voire de pouponnières.

Outre ce côté éminemment social, la bonne humeur est au rendez-vous de leurs réunions accompagnées d'échanges nombreux et conviviaux.

Étaient présents lors de cette remise de chèque : le maire René JOURDAN, Robert DELEDDA 1^{er} adjoint au maire, Eliane FEVRIER adjointe au maire.

Après-midi récréative des anciens GOSPEL... DIVIN'GOSPEL MUSIC

JEUDI 07 JUIN 2018

C'est devenu une véritable tradition l'après-midi récréative des anciens et, cette année il y a eu un véritable engouement pour assister au concert des DIVIN'GOSPEL MUSIC.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, heureux de se retrouver, de participer à ce très beau concert, et remercier chaleureusement les organisateurs (CCAS et municipalité), le maire René JOURDAN a présenté le groupe, composé des meilleurs solistes et musiciens professionnels (15 artistes sur scène) de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Leur répertoire a offert une vraie palette d'émotion s'inspirant de grands standards issus du Negro Spiritual, Gospel, blues ...

Ce fut un moment de communion et de partage... Tous réunis autour de la beauté de ces chants, que chacun gardera en mémoire... « Oh when the saints », « Amazing Grace », « Oh Happy Day », Hallelujah... les classiques du gospel...

Avec sa joie de vivre et son émotion communicative, le chant Gospel s'est donc positionné comme une animation parfaitement adaptée pour nos anciens.



**CCAS/ Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »**Place Sainte - Madeleine
83740 LA CADIÈRE D'AZUR

22 11 2017

Un lieu de vie de 35 logements*(agrément aide sociale du Conseil Départemental du Var) .*

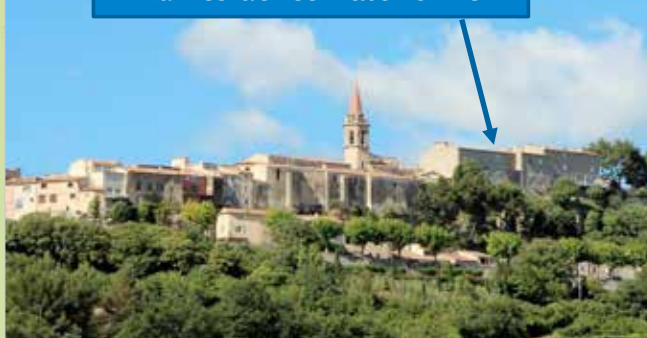
La résidence Autonomie « Sainte-Madeleine » propose aux personnes retraitées, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans, valides et autonomes ou semi-autonomes (classement GIR 4-5-6) aptes à vivre en collectivité, des logements individuels et un ensemble de services.

→ est située au sommet du village médiéval de la Cadière d'Azur, dans un site exceptionnel avec vue sur les vignobles classés « AOC Bandol », la chaîne montagneuse de la Sainte Baume et le village du Castellet.

→ est constituée de logements de type T1, T1 bis et T2. d'où l'on découvre une vue panoramique sur la campagne luxuriante de la plaine des Paluns ou, côté sud, le charme des placettes méridionales et d'autres vignobles en limite de forêts de pins.

→ offre un caractère quasi familial tout en permettant aux personnes qui le souhaitent de garder leur indépendance, seuls les repas sont pris en commun.

Les résidents qui s'installent ont le loisir d'aménager à leur convenance l'appartement qui leur est attribué.

La Résidence Autonomie

Vue côté Nord: les Paluns et la montagne de la Sainte-Baume



Tel. 04 94 90 00 63

Courriel : residenceautonomie@lacadieredazur.fr

**CCAS/ Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »**Place Sainte - Madeleine
83740 LA CADIÈRE D'AZURnouvelles activités de prévention
de la perte d'autonomie**Ateliers 2018**

Atelier MEMOIRE

Atelier SOPHROLOGIE

Atelier POTERIE

Atelier BIEN-ÊTRE

Atelier ZOOTHERAPIE

Atelier SENSORIEL

Atelier INFORMATIQUE
(internet/bureautique)

Atelier MUSICAL

Atelier BOTANIQUE

Actions de prévention de perte d'autonomie
(CPOM 2018)**Quelques moments de vie...**

Repas à thème

Jeux



Tel. 04 94 90 00 63

Courriel: residenceautonomie@lacadieredazur.fr

Atelier sensoriel

Chorale





Résidence autonomie « Sainte-Madeleine »

Le financement de l'hébergement en résidences-autonomie peut être facilité par différentes aides :

Aide financière	Conditions liées à la résidence	Conditions liées au résident
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	Résidence acceptant des seniors en début de perte d'autonomie	Résident en perte d'autonomie (généralement en GIR 4)
Aides au logement	Résidence conventionnée ou respectant certains critères, notamment de surface	Conditions de revenu et de statut familial
Aide sociale à l'hébergement (ASH)	Résidence habilitée à l'ASH	Conditions de revenu et intervention de l'obligation alimentaire

LE PLEIN D'ACTIVITÉS

Vieillir est inévitable, mais bien vieillir est un enjeu de société majeur, à l'heure où l'espérance de vie ne cesse d'augmenter.

Pour cela, soucieuse du bien-être des résidents, la résidence organise des rencontres, des expositions..., des ateliers : prévention santé, mémoire, sophrologie, botaniques, poterie, zoothérapie... mais aussi des séances de gymnastique et de bien-être.

Des repas à thème avec la participation des adhérents de l'association « Âge Tresen » toujours aussi nombreux, et, permettant aux familles et résidents d'échanger en toute convivialité... Au cours d'un de ces repas, nous avons eu le plaisir d'écouter Pierre AMENDOLA chanter des airs d'opéra.

Des rencontres, expositions... Des jeux de société sont à disposition pour pouvoir se détendre entre amis.





DES AMÉLIORATIONS PERMANENTES

Les réunions, programmées 2 fois par an, dans lesquelles les familles, résidents, personnels... sont conviées sont un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la résidence. C'est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des résidents.

Les participants donnent leur avis et émettent des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités,
- l'animation,
- les projets de travaux et d'équipements,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants,



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Afin d'accompagner au mieux dans sa nouvelle vie le résident, un projet personnalisé est réalisé dès l'entrée, actualisé annuellement, et, vise à adapter les services de la résidence aux besoins, aux attentes et aux habitudes de vie en tenant compte, au-delà de leur état de santé, de leur identité dans toutes ses dimensions.

Le projet personnalisé est un outil de travail et doit permettre au résident :

- de vivre dans les meilleures conditions son séjour dans la résidence,
- d'y trouver un sens à sa « nouvelle » vie,
- de se sentir reconnu, respecté et, pas seulement, entendu,
- d'être maintenu, voire stimulé dans son autonomie,
- d'être sécurisé et entouré ...sans être assisté.

Le mot de Jacqueline MADRID, nouvelle résidente « *on est très bien ici, le personnel est dévoué et gentil, j'ai un très bel appartement et les ateliers sont adaptés avec des intervenants adorables...* »





LES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES... DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS SONT PRÉVUS pour soutenir l'AFM Téléthon...

Programmé une année sur deux, le TÉLÉTHON qui connaît chaque fois une belle réussite grâce à la participation des associations, des bénévoles de tout âge, des écoles... sera organisé cette année dans notre commune.

Étaient présents à la réunion de coordination, organisée par la municipalité le 30 mai 2018 et piloté par Robert DELEDDA, 1^{er} adjoint au Maire, à la salle des gardes, de nombreuses associations culturelles, sportives, de quartiers, des commerçants, mais aussi des membres du CCAS, le secours populaire... les écoles (élémentaire et maternelle)...

Au cours de cette réunion, les participants ont pu définir les grandes lignes du programme, fixer quelques dates qui seront enrichies dans les prochains mois, élaborer un premier planning d'animations, qui sera affiné courant du mois de septembre 2018.

Dès à présent, nous pouvons annoncer que des concerts de variétés⁽¹⁾, du jazz, country, de la chorale Canten..., du théâtre, des conférences (le bonheur c'est quoi ?, les dangers d'internet, Ludovico BREA, peintre Niçois..., des repas (de la solidarité, des chasseurs, de l'Association Ouest Cadiere...), des expositions..., des ventes diverses..., la brocante municipale, des tombolas (une avec de nombreux lots offerts dont un tableau de Pierre AMENDOLA d'une valeur estimée à 3 000.00 €) et celle de l'association « les amis de la CADIÈRE avec le traditionnel BOUTIS, confectionné par des adhérentes, ... la course des vignes (1 € par participant sera reversé à l'AFM TÉLÉTHON)... Course des élèves de l'école élémentaire et maternelle, du cinéma..., de la traditionnelle balade autour du village organisée par la

CAMBO GAÏO... du célèbre loto des chasseurs⁽²⁾... seront programmés afin d'atteindre l'objectif principal qui est la collecte et qui se fera de 2 manières :

- par un don (montant libre, sans aucune contrepartie)... ce don donnera droit à un reçu fiscal (transmis par l'AFM... la 1^{ère} quinzaine du mois de mars 2019)
- par des participations aux événements organisés...

Le village du TÉLÉTHON 2018 sera mis en place le samedi 08 décembre 2018 de 10h à 17h ou de nombreux stands tenus par les associations, exposition du BOUTIS faisant l'objet d'une tombola, diverses animations dont un KARAOKE organisé par les jeunes se tiendra à la place JEAN-JAURES et, à l'heure méridienne le repas (sur réservation) tant attendu, en mémoire de notre ami LOUIS GRENA, sera organisé au cercle des travailleurs.

En 2016, la générosité des CADIÉRENS a permis de récolter la somme de **11 353.46 €** en faveur de l'AFM TÉLÉTHON.

Le CCAS (tél. : 04 94 98 25 20) le secrétariat de la mairie (tél. : 04 94 98 25 25) sont à votre disposition pour tous les renseignements que vous jugerez utiles.

(1) Vendredi 26 octobre 2018 à 20h 10 se produiront, en concert, à l'Espace Culturel, Patrice CARMONA (comédie musicale « les dix commandements », the voice...) et Marjorie (ex. L5, « les femmes de ta vie », popstars, l'île de la vérité...) (cf flyer)

(1) Samedi 6 octobre 2018 à 14h 30, à l'espace culturel, variétés Françaises, après-midi dansante.

(2) Dimanche 7 octobre 2018 à 15h, à l'Espace Culturel





La Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

Présente
Variétés Françaises

Après-midi dansant

Entrée au chapeau
Parkings gratuits

La recette sera reversée à

AFM TELETHON

samedi 06 octobre 2018
14 h 30
Espace Culturel

Renseignements
Tel 04 94 98 25 25 / 04 94 98 25 20
secretariat@lacadieredazur.fr
ccas@lacadieredazur.fr

La Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

Présente
DUO FMR
En concert

Patrice CARMONA (comédie musicale les dix commandements, the voice...) et
Marjorie (ex L5, les femmes de ta vie, popstars, l'île de la vérité...)

Entrée
10 € (adulte) / 5 € (-16 ans)
Parkings gratuits

Les bénéfices seront reversés à **AFM TELETHON**

Vendredi 26 octobre 2018
20h 30
Espace Culturel

Renseignements et réservations conseillés – placement libre assis
Tel 04 94 98 25 25 / 04 94 98 25 20
secretariat@lacadieredazur.fr
ccas@lacadieredazur.fr



La Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

Conférence - débat

Les dangers du numérique et comment se protéger ?

Intervenant: le Major Jean-Pierre PASSEMARD

Expert près de la cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE
Groupement de Gendarmerie Départementale du VAR
B.D.R.I.J de TOULON / Groupe Cybercriminalité

Renseignements:
tel. 04 94 98 25 25
04 94 98 25 20

Mercredi 24 octobre 2018 à 18h

Lieu: salle FONTANAROSA

Place Charles DE GAULLE

Parkings gratuits



Dans le cadre du TELETHON 2018, entrée au chapeau (la somme collectée sera reversée en totalité à l'AFM TELETHON)





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CADIÈRE D'AZUR

CCAS

LE CCAS, UN ACTEUR SOCIAL ET SOLIDAIRE

En étroite collaboration avec la municipalité et ses autres partenaires publics et privés, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Cadière d'Azur se mobilise tout au long de l'année pour lutter contre l'exclusion et venir en aide aux publics sensibles et fragilisés.

PERMANENCES DU CCAS

L'accueil du public par le CCAS s'effectue au rez de chaussée de La Mairie Annexe le :

Mardi après-midi de 13h30 à 17h15

Jeu-di matin de 8h30 à 12h30.

Le CCAS est joignable pour des rendez-vous individuels, et toute autre information :

- par téléphone au **04 94 98 25 20**
- par email : ccas@lacadieredazur.com
- rendez-vous avec Robert Deledda 1^{er} Adjoint, 04 94 98 25 20

MISSIONS

De manière générale, les actions du CCAS de La Cadière s'inscrivent dans une démarche de vigilance vis-à-vis des publics isolés et fragiles. Certaines de ses actions reposent plus spécifiquement sur des dispositifs de veille, telles que :

- Le plan canicule indiquant les précautions à prendre et les numéros d'appel d'urgence du dispositif communal.
- La veille hivernale indiquant les précautions à prendre et les numéros d'appel d'urgence du dispositif communal.

Dans le cadre de ces missions, le CCAS de La Cadière d'Azur est organisé autour de :

- L'aide au maintien à domicile pour faciliter la vie quotidienne à domicile des personnes âgées et prévenir les risques d'isolement, par la mise en place par le biais d'entreprises : (d'auxiliaires de vie, portage de repas, téléassistance).
- Le maintien du lien social et la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, isolées ou inactives...).
- Aide au logement - Dépôt des demandes de logement social

ACCUEIL - CONSEIL

Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Cet accueil se caractérise par une disponibilité, une réponse de proximité s'appuyant sur le réseau local. :

- UTS Six Fours (assistante sociale)
- Les associations d'aide à la personne
- La téléassistance
- Le Conseil Départemental
- Maison Départementale pour personnes handicapées (facilite les démarches des personnes handicapées)

CONVENTION AVEC LA CPAM

Une convention a été signée permettant ainsi aux administrés de déposer au CCAS leur demande de CMU et d'aide à la mutuelle afin que celles-ci soient traitées en priorité par la CPAM.

MISSION D'ANIMATION

Dans le cadre de sa mission d'animation d'une action générale de prévention et de développement social de la commune, le CCAS intervient d'une part par des aides financières personnalisées (demi-gratuité cantine, bons d'achats, secours exceptionnel secours alimentaire) et d'autre part par des interventions à caractère plus collectif. (plan canicule, grand froid).

Pour réaliser sa mission, le CCAS perçoit :

Une subvention du département pour l'instruction des dossiers (aide sociale légale, RSA)

une subvention de la commune complétée par des dons.

Le don d'un particulier au CCAS en vertu de l'article 200 du code général des impôts qui prévoit le dispositif de déduction fiscale ouvre droit à une réduction d'impôt.

Ces dons sont utiles pour améliorer les actions de solidarité en direction des Cadiériens les plus vulnérables ou en difficulté.

MISSION DE SOLIDARITÉ

Acteur de proximité, le CCAS assure une mission de solidarité au travers la mise en œuvre de l'aide sociale et au travers de son action sociale facultative.

L'aide sociale légale constitue une obligation pour la collectivité et un droit pour l'individu.

Le CCAS aide à constituer les dossiers administratifs et les transmet aux autorités compétentes.



PERMANENCE MISSION LOCALE

Accueil des jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

Sur RDV le 2^{ème} et 4^{ème} Vendredi de chaque mois

Anciens Abattoirs - Avenue Pichou Espanet

83740 La Cadière d'Azur

Sur RDV **04 94 62 30 64**

PERMANENCE CONCILIEUR À LA CADIÈRE D'AZUR

Pour des petits litiges entre voisins un conciliateur assure des permanences

Le 1^{er} Mercredi de chaque mois

À la Mairie Annexe de 9h à 12h

Sur RDV **04 94 98 25 25**

PERMANENCE CPAM

Sur RDV le Mardi matin de 8h30 à 11h30 au Beausset

Pole St Exupéry ÉCOLE GAVEAU

Entrée du Beausset direction le Beausset vieux

Sur RDV au **3646**

PERMANENCE CEDIS

Centre départemental pour l'insertion sociale

Conseil, Accompagnement destiné aux bénéficiaires du RSA

Sur RDV le Lundi Matin à la Mairie Annexe

Après du CEDIS : **04 94 06 57 69**

ASSISTANTES SOCIALES

UTS Sud Sainte Baumes

Centre de Solidarité du Beausset

21 A Rue Saint Louis Immeuble le Saint Louis 83330 Le Beausset

04 83 95 57 30 sur RDV du Lundi au Vendredi 8h30-17h00

ASSISTANTES SOCIALES

Une permanence en Mairie Annexe

Le 1^{er} Jeudi de chaque mois 9h00 à 12h00

Sur RDV **04 83 95 57 30**

RÉDACTEUR SOCIAL (DOSSIERS RETRAITE)

Centre de Solidarité du Beausset

21 A rue Saint Louis immeuble le Saint Louis

83330 Le Beausset

Sur RDV **04 83 95 57 30**

RÉSIDENTE AUTONOMIE « SAINTE-MADELEINE »

Place Sainte Madeleine -la Cadière d'Azur

Un lieu de vie de 35 logements individuels (T1- T1Bis - T2) (agrée à l'aide sociale du Conseil Départemental du Var) pour personnes d'au moins 60 ans autonomes ou semi-autonomes (GIR4-5-6)

Tél. : **04 94 90 00 63**

residenceautonomie@lacadieredazur.com

ÉTÉ 2018

DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU DE VEILLE SAISONNIÈRE DU PLAN CANICULE NATIONAL

La Mairie et le CCAS restent à la disposition des personnes âgées, handicapées et isolées afin de leur venir en aide en cas de canicule jusqu'au 31 août...

La Mairie et le CCAS reconduisent le recensement des personnes fragiles. En cas de déclenchement d'alerte "canicule" les inscrits dans ces registres bénéficieront d'une intervention personnalisée. Sont concernées uniquement les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile et les personnes handicapées résidant à leur domicile.

Toute personne désirant s'inscrire sur ce registre est vivement invitée à prendre contact avec le CCAS :

04 94 98 25 20 - ccas@lacadieredazur.com

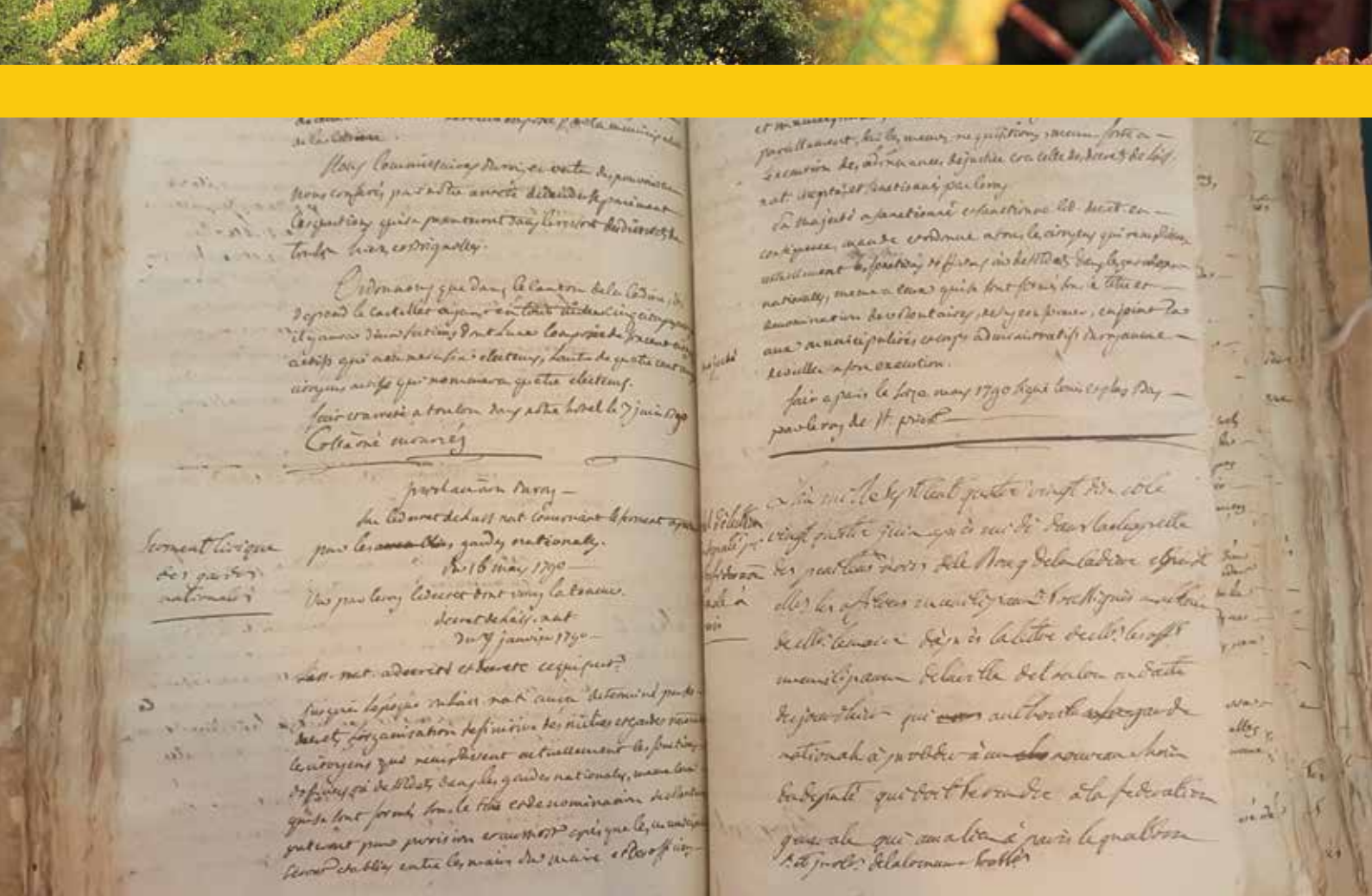
N'hésitez pas à vous faire le relais de ces actions auprès des personnes vulnérables et incitez-les à se faire connaître sans tarder auprès du CCAS, qui les contactera prioritairement en cas de canicule.

Le Plan Canicule s'articule autour de 3 axes principaux :

- L'information sur les précautions à prendre en cas de fortes chaleurs
- La gestion du registre des personnes fragiles isolées domiciliées sur la Commune de la Cadière d'Azur
- La mobilisation des services et l'intervention des agents et des bénévoles en cas d'alerte canicule de niveau 2 ou 3

Dans le cadre du plan national canicule 2018, une plateforme téléphonique est mise en service au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe). À noter que les numéros d'urgence sont les suivants :

- le **15** (SAMU)
- le **18** (POMPIERS)
- le **112** (NUMÉRO D'URGENCE UNIQUE EUROPÉEN)



LE PREMIER 14 JUILLET UN CADIÈREN À PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 1790

Transcription en français moderne du dernier texte de l'image ci-dessus

« Verbal d'élection d'un député pour la Confédération Nationale* à Paris.

L'an 1790 et le 24 juin après-midi dans la chapelle des Pénitents Noirs de ce bourg de La Cadiere sont réunis Messieurs les Officiers Municipaux soussignés en l'absence de M. Le Maire. D'après la lettre de Messieurs les Officiers Municipaux de la ville de Toulon en date du jour d'hier qui autorisent la Garde Nationale à procéder à un nouveau choix du député qui doit se rendre à la Fédération Générale qui aura lieu à Paris le 14 juillet prochain.

Par devant vous, Monsieur le commandant a consulté l'assemblée pour savoir si elle désire faire le choix par la voie du sort ou par la voie du choix à la pluralité des suffrages sur quoi a été délibéré à la grande pluralité de procéder par la voie du sort.

Après quoi ayant mis les billets où étaient écrits les noms des Gardes Nationaux dans un chapeau, et ayant introduit dans la salle deux petits-enfants le sort est échu à Ceri Baptiste BRILLAN natif de Dijon âgé de 31 ans domicilié en ce bourg depuis plusieurs années. Auquel l'assemblée a donné pouvoir de se rendre à Paris pour assister à la Fédération et avons signé [...]

Suivent les signatures de Christophe BRILLAN, VIAN Officier Municipal, AUDIFFREN Officier Municipal, PASCAL Officier Municipal, Blaise GAIROARD Officier et Jean B GUAUD Officier Municipal, AUDIFFREN, GAIROART, GAIROARD capitaine, BENET Capitaine second et BRAQUETY greffier. »

PREMIER 14 JUILLET À LA CADIÈRE

Le conseil réuni de nouveau le 11 juillet 1790 organise la Fête à la Cadière :

Résumé des décisions de ce Conseil

« Tous les citoyens s'assembleront le 14 du courant pour assister au Pacte Fédératif ...

M. le curé devra faire chanter et célébrer une messe à laquelle il sera chanté un TE DEUM et ensuite fait le Pacte Fédératif* pendant laquelle cérémonie il sera fait une salve de boïtte (salve de pétards). Le soir il sera fait un feu de joie de sarments avec illuminations aux endroits accoutumés et (il sera) ordonné à tous les habitants de faire un feu et d'illuminer leur maison à peine de dix livres (sous peine d'une amende de dix livres).

Demande applicable aux pauvres de ce bourg.

Confédération Nationale ou Pacte Fédératif

La Fête de la Fédération est la fête célébrée le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, sur le Champ-de-Mars de Paris. Louis XVI assiste à cette fête et y prête serment à la Nation et à la loi dans un climat d'union nationale, en présence des députés des 83 départements de l'époque.

Source Wikipedia